



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 021 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 1^{er} mai 2014

Président

L'honorable Michael Chong

Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 1^{er} mai 2014

•(0845)

[Français]

Le président (L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC)): Bienvenue au Comité permanent des langues officielles. C'est notre 21^e séance, en ce jeudi 1^{er} mai 2014.

Conformément à l'article 108 du Règlement et à la motion adoptée par le comité le mercredi 4 décembre 2013, nous sommes ici afin de faire une étude sur la programmation depuis les dernières compressions budgétaires à Radio-Canada/CBC.

Nous recevons aujourd'hui M. Lacroix, Mme Pleszczynska et Mme Kinch, de la Société Radio-Canada.

[Traduction]

Bienvenue à vous trois.

Oui, monsieur Godin.

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

J'ai deux motions à présenter rapidement.

Le président: Ce sont des avis de motion, n'est-ce pas?

M. Yvon Godin: Oui, c'est ça.

Je donne avis d'une motion visant à inviter le ministre de la Défense nationale pour discuter du respect des langues officielles au sein des Forces canadiennes.

Je dépose un deuxième avis de motion. Cette fois, il s'agit d'inviter la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles à venir expliquer le retard des versements des subventions aux organismes dans le domaine des langues officielles.

Le président: Monsieur Godin, je vous remercie de ces avis de motion.

Monsieur Lacroix, vous avez maintenant la parole.

M. Hubert T. Lacroix (président-directeur général, Société Radio-Canada): Monsieur le président et membres du comité, bonjour. Je vous remercie beaucoup de l'intérêt que vous portez à Radio-Canada/CBC.

Comme vous l'avez mentionné, je suis accompagné ce matin de Patricia Pleszczynska, responsable des services régionaux de Radio-Canada et de nos services aux communautés francophones en situation minoritaire, et de Shelagh Kinch, qui est responsable des services anglais de CBC au Québec.

Je vais vous parler de trois choses. Premièrement, je vais parler des mesures que nous avons annoncées le 10 avril dernier pour équilibrer notre budget de 2014-2015 et de leurs répercussions sur nos services. Deuxièmement, je vais vous parler de nos nouvelles conditions de licence, qui reflètent notre engagement envers les communautés linguistiques en situation minoritaire. Troisièmement,

je vais aborder les choix que nous devons maintenant faire alors que nous sommes à préparer notre nouveau plan stratégique.

Vous êtes sûrement au courant des compressions que nous venons d'annoncer. Principalement en raison des pressions liées au marché et à l'augmentation de nos coûts fixes, nous avons dû procéder à des réductions de 130 millions de dollars. Cela représente l'élimination de l'équivalent de 657 postes à temps plein. Nous devons également déboursier une somme de 33,5 millions de dollars pour couvrir les indemnités de cessation d'emploi.

Ces réductions s'ajoutent aux pressions financières de 390 millions de dollars que nous avons dû gérer depuis 2009 à cause de la récession de 2008-2009, du plan d'action pour la réduction du déficit fédéral, de l'élimination par le CRTC du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale, c'est-à-dire le FAPL, du gel du financement des salaires pendant cinq des six dernières années, dont cette année, imposé par le gouvernement fédéral, et de la réduction du financement qui provient du Fonds des médias du Canada.

D'ailleurs, vous trouverez dans votre dossier la répartition détaillée des postes abolis dans chaque service ainsi que dans chaque région.

•(0850)

[Traduction]

Comme vous en avez entendu parler, nous ne rivaliserons plus afin d'obtenir les droits de diffusion des sports professionnels. Notre couverture des sports amateurs sera réduite et toute couverture future devra nous permettre de recouvrer nos coûts. Ces exemples illustrent les choix difficiles que nous avons eu à faire pour équilibrer notre budget 2014-2015 et pour tenter de protéger les priorités de notre stratégie 2015; la programmation canadienne, les services aux régions et l'investissement dans les plateformes numériques. Nous n'avons pas été capables de protéger complètement ces priorités. Les chiffres étaient trop élevés et notre marge de manoeuvre trop mince par rapport aux compressions que nous avons dû faire depuis 2009.

Laissez-moi vous donner une idée de ce que ça signifie pour nos services régionaux. Nous avons dû annuler la suite de nos plans d'expansion régionaux qui incluaient la création d'une station de radio à London, en Ontario. Nous avons éliminé le bulletin de nouvelles de fin de soirée de 10 minutes que CBC présentait dans le Nord. Nous avons consolidé les bulletins de nouvelles télévisées le week-end de CBC à Calgary et à Edmonton en un seul bulletin régional. Nous consoliderons également en une seule émission régionale les émissions de radio locale que CBC diffuse l'après-midi à Thunder Bay et à Sudbury. Sur Espace musique, nous remplacerons l'émission quotidienne régionale du matin diffusée depuis 11 communautés par une seule émission réseau. Nous réduirons de 90 à 36 épisodes l'émission quotidienne *Quelle histoire* diffusée à la télévision de Radio-Canada d'Ottawa-Gatineau.

Vous trouverez dans vos dossiers une liste plus détaillée des émissions qui sont touchées.

[Français]

Toutes ces compressions sont difficiles à faire. Non seulement nous perdons des gens au talent extraordinaire, mais nous en sommes maintenant à réduire de façon importante la programmation que nous offrons aux Canadiens. Toutefois, malgré ce que vous venez d'entendre, nous maintenons notre engagement à l'égard des régions. À preuve, nous avons pris la décision de protéger notre empreinte géographique actuelle. Cela veut dire que nous ne fermons pas de stations ou de bureaux, puisque nous croyons que nous devons offrir une programmation qui provient de l'ensemble de notre pays et qui reflète celui-ci.

Permettez-moi cependant de vous expliquer le contexte d'un tel choix. Le financement que nous recevions du FAPL était essentiel pour nous aider à améliorer nos services de télévision pour les communautés francophones en situation minoritaire. Quand le CRTC a éliminé le financement du FAPL, la décision logique à prendre à ce moment aurait été d'annuler toutes les émissions régionales qui étaient financées par le FAPL ou qui bénéficiaient de ce fonds. Nous avons plutôt choisi de réaffecter des ressources internes pour protéger les nouvelles régionales, sept jours sur sept, dans toutes nos stations.

Par contre, pour préserver notre engagement envers les nouvelles, nous avons dû annuler toutes les émissions hors nouvelles, par exemple *Caméra boréale*, une émission en provenance de Regina qui était produite par cinq jeunes vidéojournalistes qui racontaient leurs expériences de voyage dans le Grand Nord canadien aux francophones de tout le pays. Nous avons également dû réduire le nombre de productions régionales pour l'émission réseau *Tout le monde en parlait*. De 2010 à 2013, le financement du FAPL a soutenu la production de 20 documentaires provenant des communautés francophones hors Québec, comme *La cloche de Batoche*, à Winnipeg, *La Sagouine*, à Moncton, et *L'école de la résistance de Penetanguishene*, dans la région de Toronto. Malheureusement, pour la nouvelle saison qui commence le 6 mai, un seul documentaire régional, *Le monstre de Pont-Rouge*, de Québec, sera diffusé à *Tout le monde en parlait*.

Notre engagement envers les régions se reflète aussi dans nos nouvelles conditions de licence du CRTC, des conditions que nous continuons à respecter. Donc, les sept stations régionales de Radio-Canada qui desservent les communautés francophones en situation minoritaire diffuseront au moins cinq heures de programmation locale chaque semaine, en moyenne annualisée. À Montréal, CBC offrira aux anglophones 14 heures de télévision locale par semaine, dont une heure d'émission hors nouvelles.

Nos conditions de licence exigent aussi que nous tenions des consultations auprès des communautés francophones en situation minoritaire dans chacune des régions suivantes: en Atlantique, en Ontario, dans l'Ouest du Canada et dans le Nord du Canada. D'ailleurs, Patricia revient tout juste de notre consultation dans l'Ouest, qui a eu lieu mardi à Edmonton. Je vous invite à lui poser des questions.

Disons maintenant les choses clairement.

• (0855)

[Traduction]

Les défis que nous devons relever sont importants. D'ailleurs, tous les télédiffuseurs conventionnels sont confrontés à une baisse de leurs revenus publicitaires. Les annonceurs choisissent plutôt de

placer leur budget publicitaire dans des émissions présentées en direct comme les sports professionnels, et de plus en plus vers le numérique. Pour CBC/Radio-Canada, notre engagement envers les émissions canadiennes fait en sorte qu'il nous coûte beaucoup plus cher de produire et de diffuser, surtout aux heures de grande écoute, des émissions canadiennes, que de faire comme les diffuseurs privés et de diffuser en simultané des émissions américaines.

Voilà ce qui m'amène à parler du modèle de financement. Parmi les 18 diffuseurs publics les plus importants au monde, CBC/Radio-Canada se classe maintenant au 16^e rang en ce qui a trait à notre niveau de financement par habitant. C'est le troisième plus bas. Encore une fois, vous avez ce graphique dans vos dossiers.

Sachez que notre budget de base n'a pas augmenté depuis 1973. Comme je le rappelle constamment, nous n'avons toujours pas accès à une marge de crédit pour gérer nos besoins de trésorerie, ou les situations comme celles que nous avons vécues en avril. Les mesures que nous avons annoncées plutôt ce mois-ci nous permettront d'équilibrer notre budget cette année, mais ce n'est pas suffisant. Nous ne pouvons pas être dans une position où nous devons continuellement réduire la taille du radiodiffuseur public tous les deux ans pour équilibrer nos budgets annuels.

Nous avons déjà amorcé l'élaboration de notre prochain plan stratégique, celui qui nous mènera en 2020. Nous donnerons plus de détails à ce sujet au début de l'été. Je peux toutefois vous dire que nous devons faire des choix difficiles concernant les services auxquels les Canadiens s'attendent et ce que nous pouvons leur offrir. Chose certaine, nous devons en faire moins.

[Français]

En 2020, nous devons être une organisation de média publique plus petite, plus ciblée, plus souple et plus capable de s'ajuster rapidement aux changements dans les habitudes de consommation des médias par les Canadiens. Cependant, nous devons toujours être, et nous le serons, à la hauteur du mandat qui nous a été confié il y a plus de 75 ans, c'est-à-dire celui d'informer, d'éclairer et de divertir.

À plusieurs égards, d'ailleurs, notre couverture des derniers Jeux olympiques d'hiver nous donne une bonne idée de ce que sera notre avenir. Avec Sochi, nous avons rejoint plus de 33 millions de Canadiens en 17 jours. Plus de 10 millions de Canadiens, c'est-à-dire un sur trois, ont suivi les Olympiques sur un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent. Ils ont regardé environ 14 millions d'heures de contenu vidéo en ligne, en direct et sur demande. Nos services français et anglais ont travaillé ensemble pour maximiser l'utilisation de nos ressources. Nous avons conclu des partenariats avec plusieurs autres radiodiffuseurs. Nous avons utilisé les plus récentes technologies pour que chaque Canadien vive une expérience personnelle unique et pour que tous puissent célébrer ensemble les exploits de nos athlètes et de notre pays. Je crois que des moments comme ceux-là révèlent les nouvelles forces de Radio-Canada/CBC. C'est dans cet esprit que nous travaillons pour répondre aux attentes futures des Canadiens.

[Traduction]

Monsieur le président, c'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

[Français]

Le président: Je vous remercie, monsieur Lacroix.

Nous avons une heure et demie pour des questions et des commentaires.

Nous commençons par M. Godin.

M. Yvon Godin: Merci, monsieur le président.

Monsieur Lacroix, bienvenue au Comité permanent des langues officielles. Je sais que vous n'aimez pas vous faire appeler M. Lacroix, alors je me reprends. Hubert, je vous souhaite la bienvenue au Comité permanent des langues officielles ainsi qu'à votre équipe.

J'ai de la difficulté à saisir le sens de vos propos quand vous dites que malgré toutes les compressions budgétaires, Radio-Canada poursuit le même mandat que celui qu'il poursuit depuis 60 ans.

M. Hubert T. Lacroix: Je m'excuse. Je n'ai pas entendu la fin de votre remarque.

● (0900)

M. Yvon Godin: J'ai du mal à saisir vos propos lorsque vous dites que Radio-Canada poursuivra le même mandat que celui qu'il poursuit depuis 60 ans, malgré les compressions budgétaires incroyables. Autrement dit, le mandat ne changera pas malgré les compressions budgétaires. J'ai de la difficulté à le croire.

Il faut se rappeler qu'en 1994, lorsque les libéraux étaient au pouvoir, il y a eu des réductions de 400 millions de dollars. On croirait que les gens ont voulu oublier que les libéraux avaient fait des réductions de 400 millions de dollars.

Maintenant, le gouvernement conservateur effectue des compressions budgétaires de plus de 115 millions de dollars. C'est sans compter l'indexation des salaires et des dépenses qui n'a pas pu se faire, n'est-ce pas?

M. Hubert T. Lacroix: C'est exact.

M. Yvon Godin: On parle de millions de dollars, et tout est censé continuer de fonctionner comme sur des roulettes.

Vous conviendrez comme moi que les gouvernements, et surtout le gouvernement actuel, veulent voir disparaître Radio-Canada plutôt que d'y apporter leur soutien, n'est-ce pas?

Comme vous l'avez démontré dans un des graphiques portant sur le niveau de financement public par habitant, on est à 33 au Canada, alors que la France est à 68. Je ne sais pas s'il s'agit de pourcentages ou de dollars. Quoi qu'il en soit, un pays démocratique comme le nôtre ne soutient pas énormément sa télévision publique.

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Godin, votre remarque comporte plusieurs éléments, et je me permets de commencer par le mandat qui est formulé dans la Loi sur la radiodiffusion.

Aujourd'hui, j'ai voulu commenter le fait que chaque fois qu'on prend une décision à Radio-Canada/CBC, c'est dans le but de rendre aux Canadiens des services qui respecteront les trois verbes dont je vous ai parlé. Ces verbes, qui sont mentionnés dans la loi, nous influencent dans la façon dont nous livrons nos services: informer, éclairer et divertir.

Je ne vous ai pas dit que nous allions continuer de le faire comme si de rien n'était, au contraire. Dans mes remarques, j'ai dit que pour le moment, compte tenu des compressions que nous venons de faire, nous réduisons grandement la programmation offerte aux Canadiens. L'objectif du radiodiffuseur public, des deux dirigeants principaux qui m'accompagnent et de tous les autres membres de notre équipe demeure de satisfaire les attentes des Canadiens.

Dans ce contexte, je dis aujourd'hui que l'environnement dans lequel nous évoluons est très compliqué et que les compressions nous obligeront à livrer moins de programmation aux Canadiens qui nous écoutent, qui nous regardent et qui utilisent nos services. Cependant, j'affirme que l'objectif de chacune de ces décisions demeure de respecter le mandat que nous avons.

M. Yvon Godin: Monsieur Lacroix, deux postes de journaliste ont été abolis à Moncton, en Atlantique. Il y a deux journalistes à RDI à Moncton et vous en éliminez un. Cela représente la moitié des compressions. Chez nous, l'abolition d'un poste de journaliste à RDI signifie qu'on vient de perdre 50 % du personnel. Votre mandat est de faire des nouvelles, mais quelle sorte de nouvelles?

Moncton est située à deux heures et demie de Bathurst. Si un journaliste de RDI part à Saint-Jean, il faut oublier ça, il n'y aura pas de nouvelles.

Quel est le mandat de Radio-Canada? Sur papier, elle a un mandat, mais sur le terrain, elle ne peut pas le respecter.

Vous ne me ferez pas croire aujourd'hui que Radio-Canada peut respecter son mandat sérieusement et honnêtement en faisant des compressions inacceptables. Le mandat de Radio-Canada, monsieur Lacroix, c'est de servir les Canadiens partout au pays et dans les régions minoritaires, que ce soit à Edmonton, en Alberta, ou à Prince George, en Colombie-Britannique. Ces compressions vont toucher beaucoup plus de gens que ce qu'on laisse entendre.

M. Hubert T. Lacroix: Vous avez absolument raison, monsieur Godin. Je n'ai pas dit aujourd'hui que nous pouvions répondre aux attentes de tous les Canadiens partout dans l'environnement actuel.

Dans la documentation, il y a un graphique indiquant le niveau de financement public par habitant reçu par les radiodiffuseurs publics de différents pays. Au Canada, ce niveau sera de 29 \$ par habitant en 2014-2015. Plus cette contribution est basse, moins nous pouvons offrir de services. En Angleterre, chaque habitant fait une contribution de 97 \$, dans un pays où il y a un fuseau horaire et qui compte 70 millions d'habitants.

Nous rendons des services en fonction de ce nous recevons. Évidemment, les ressources financières sont ajustées. Les choix que nous faisons sont déchirants. J'appelle ça des choix de Sophie, comme dans le film. Avec les ressources financières dont nous disposons actuellement, nous essayons de respecter notre mandat, qui est d'éclairer les gens et de les faire réfléchir.

● (0905)

M. Yvon Godin: Les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont davantage touchées par ces compressions.

M. Hubert T. Lacroix: C'est le contraire. Nous considérons que les régions doivent fournir leur part d'efforts, étant donné l'ampleur des compressions. Cependant, conformément à notre mandat, les régions sont au cœur de nos services au quotidien. Je vais demander à Mme Pleszczynska de vous expliquer comment nous consultons les gens. Nous allons chercher de l'information dans les communautés pour pouvoir ajuster le tir. Il est très clair que les conditions de licence que nous avons dans les régions seront respectées. Ce sera, pour le moment, la contribution du radiodiffuseur public dans le contexte financier. Nous ne pouvons plus en faire autant qu'avant.

M. Yvon Godin: Il y a eu *La Sagouine*, dont vous avez parlé, et l'émission de la Revue acadienne. Les gens des régions minoritaires se retrouvaient dans ces émissions, mais elles n'existent plus.

M. Hubert T. Lacroix: Nous avons fait ce choix afin de pouvoir garder le service des nouvelles.

M. Yvon Godin: Je sais que c'est un choix, mais le mandat de Radio-Canada a été réduit. Vous ne pouvez pas me faire croire que le mandat peut être respecté comme il l'est depuis 60 ans alors qu'on fait des compressions aussi drastiques.

La ministre s'est levée à la Chambre hier pour dire que ce n'était pas son gouvernement qui était responsable de ça, mais bien Radio-Canada. Est-ce vous qui ne faites pas votre travail ou est-ce le gouvernement qui ne vous donne pas les moyens de le faire?

Le président: Merci, monsieur Godin.

Monsieur Lacroix, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur le président, souhaitez-vous que je réponde au dernier commentaire?

[Français]

Le président: Oui.

M. Hubert T. Lacroix: Dans un tel contexte, je reviens toujours à la même chose. Nous avons annoncé des compressions importantes afin d'équilibrer notre budget de 2014-2015. L'environnement dans lequel nous sommes change. Nous vous avons donné un portrait du financement auquel ont accès les radiodiffuseurs publics en fonction des services qu'ils donnent.

Ce que je vous dis, c'est qu'en fonction des ressources dont nous disposons, nous devons faire des choix. La Loi sur la radiodiffusion n'a pas été modifiée depuis 1991. Le mandat qui nous est donné est toujours le même: offrir une programmation large qui informe, éclaire et divertit. En fonction de cela, nous avons dû faire les choix dont il vient d'être question.

Le président: Merci.

Monsieur Gourde, vous avez la parole.

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Lacroix, merci d'être parmi nous aujourd'hui.

Ma question porte sur le mandat de Radio-Canada et sur la réalité médiatique d'aujourd'hui qui fait en sorte que les réseaux privés font concurrence à Radio-Canada.

Jusqu'à quel point Radio-Canada est-il encore en mesure de se démarquer dans différents créneaux? Les cotes d'écoute ont-elles augmenté? Sinon, Radio-Canada sent-elle qu'elle a de la difficulté à garder le cap dans certains créneaux et à aller chercher des revenus? Nous savons que les revenus de Radio-Canada sont mixtes: ils proviennent à la fois du secteur public et du secteur privé. Il me semble que les revenus provenant du secteur privé ont amorcé une tendance à la baisse. Pourquoi cette situation se produit-elle?

M. Hubert T. Lacroix: Votre question comporte plusieurs sous-questions. Je vais commencer par vous parler des Canadiens qui nous écoutent et qui nous regardent. Dans cet environnement, nous réussissons assez bien.

Tout d'abord, les sondages BBM de l'hiver viennent d'annoncer les parts de marché. Celles de Radio-Canada sont en hausse à peu près partout. Avec les Olympiques de Sotchi, nous avons obtenu presque 10 points de plus.

Je pourrais vous faire une longue liste de la qualité de nos émissions, qu'il s'agisse d'*Unité 9*, des *Enfants de la télé*, des *Parent* ou de *Mémoires vives*, et du nombre de personnes qui nous regardent. C'est le résultat de Radio-Canada à la télévision.

Je pourrais également vous parler de l'importance de nos services radiophoniques dans les régions. Il n'y a pas ou à peu près pas de publicité, exception faite d'Espace musique, ni de revenus qui découlent de notre radio. Je le mentionne puisqu'une partie de votre question visait les revenus.

Je vais maintenant vous parler de la CBC. De la même façon, la CBC a eu des émissions phares importantes et très porteuses qui ont fait en sorte que les Canadiens nous regardent. Les Jeux olympiques ont été pour nous une très belle façon de combiner nos ressources avec celles d'autres radiodiffuseurs privés et d'atteindre les objectifs dont nous avons dit aux Canadiens qu'ils étaient les nôtres: une offre raisonnable pour gagner les droits, un modèle financier intelligent et un rendement de l'investissement pour les Canadiens.

Dans un tel environnement, selon les statistiques du CRTC qui viennent d'être publiées, il ne fait pas de doute que les revenus publicitaires sont en baisse pour l'ensemble des radiodiffuseurs. C'est le cas pour nous comme pour des radiodiffuseurs privés comme CTV, Global et TVA.

On migre vers le numérique et les chaînes spécialisées. D'ailleurs, c'est pour cette raison qu'il y a trois ou quatre ans, tous les radiodiffuseurs des secteurs public et privé se sont présentés devant différents comités et devant le CRTC pour faire valoir qu'il fallait payer un montant d'argent pour le signal. Je crois que tout le monde est au courant de la fameuse bataille sur la valeur du signal. Or, nos arguments n'ont pas été retenus.

Tout cela est une longue histoire pour vous faire comprendre que dans cet environnement, la carte des revenus publicitaires est en baisse et que, malgré la qualité de nos prestations, notre modèle financier est sous pression, comme c'est le cas pour tous les radiodiffuseurs.

● (0910)

M. Jacques Gourde: Nous savons que Radio-Canada/CBC a perdu les droits de télédiffusion du hockey, ce qui touche beaucoup de gens. Vous venez de nous dire que tous les médias ont de la difficulté à vendre de la publicité. Cependant, les réseaux privés peuvent payer une somme astronomique pour obtenir les droits de télédiffusion du hockey. N'est-ce pas contradictoire?

M. Hubert T. Lacroix: Non, ce n'est pas contradictoire.

Vous avez sûrement suivi ce que Rogers va faire. Le modèle d'affaires de Rogers est simple: elle va transformer Citytv en une plateforme de hockey, c'est-à-dire qu'elle va prendre toutes ses chaînes spécialisées et les transformer en chaînes de hockey. Ainsi, les plateformes que sont Sportsnet 1, 2, 3 et 4, en plus de la chaîne The Score, vont être les chaînes où les Canadiens vont maintenant pouvoir regarder tous les matchs de hockey. Il s'agit d'un modèle d'affaires complètement différent. En plus d'avoir ce modèle intégré verticalement, Rogers va pouvoir vous vendre le tout sur votre téléphone intelligent ou sur n'importe quelle tablette que vous utilisez. C'est complètement différent de la situation qui avait cours à CBC et de son modèle d'affaires.

M. Jacques Gourde: Comment Radio-Canada va-t-elle se démarquer? Elle reçoit quand même du gouvernement fédéral un financement relativement stable de 1,1 milliard de dollars. Il s'agit d'un bon levier qui vous permet de garder un bon niveau de qualité. Quoi qu'il en soit, de quelle façon allez-vous contrebalancer les pertes de revenus provenant du privé?

M. Hubert T. Lacroix: Vous parlez de pertes de revenus du secteur privé. Vous voulez sans doute parler des revenus publicitaires.

C'est dans l'optique d'augmenter nos revenus et de sabrer dans les dépenses que nous avons fait les choix que nous vous avons exposés. Nous fonctionnons dans un environnement où le financement de base n'a pas augmenté depuis un grand nombre d'années. En effet, ce montant n'a pas été indexé à l'inflation.

Depuis que j'occupe mon poste, c'est-à-dire depuis sept ans, je n'ai jamais dit qu'il fallait avoir plus d'argent. Nous voulions un financement pluriannuel, stable et prévisible. Dans cet environnement, nous voulions avoir assez de dollars pour remplir notre mandat et rendre des services aux Canadiens. C'est ce que j'ai toujours répété.

Tout d'un coup, le modèle de financement qui date de plusieurs années ne semble plus tenir. Il y a quelques années, Radio-Canada/CBC était capable de faire face à la concurrence de façon régulière et d'offrir dans sa grille de programmation des événements sportifs qui intéressaient les Canadiens. Nous ne serons plus en mesure de faire cela, à cause des revenus, des plateformes et de l'endroit à partir duquel les Canadiens regardent ces événements. L'environnement a complètement changé et il faut nous pencher sur ce fait. C'est le message que je transmets aujourd'hui.

M. Jacques Gourde: Le mandat est-il trop ambitieux? Souhaitez-vous le modifier?

M. Hubert T. Lacroix: Cette décision revient clairement au gouvernement. C'est lui qui décide ce qu'il veut faire de son radiodiffuseur public. Nous faisons ce que la Loi sur la radiodiffusion demande, conformément à ce que les moyens de financement dont nous disposons en ce moment nous permettent de faire.

M. Jacques Gourde: Merci, monsieur Lacroix.

Le président: Madame St-Denis, vous avez la parole.

Mme Lise St-Denis (Saint-Maurice—Champlain, Lib.): Monsieur Lacroix, vous avez parlé de votre mandat, qui est d'informer, d'éclairer et de divertir, ainsi que de la diminution des ressources que vous subissez. C'est vrai, nous avons compris, nous avons eu tous les documents, mais il reste que c'est une question de choix à faire.

Je vous pose ma première question. Ne croyez-vous pas que, compte tenu de ses choix commerciaux souvent calqués sur ceux de l'entreprise privée, de ses émissions de divertissement en quantité aux heures de grande écoute et qui sont d'un ennui mortel — je suis de ceux qui écoutent l'information —, la SRC s'éloigne un peu de son mandat original?

Ne devrait-elle pas plutôt se servir d'autres productions? Par exemple, à Radio-Canada en français, on n'a jamais droit à des émissions produites dans les autres provinces. Cette semaine, j'ai entendu à Radio-Canada un reportage sur les problèmes de transport à Toronto. Je pense que c'était la première fois. J'étais contente, parce que je me suis dit que ce n'était pas qu'à Montréal qu'il y avait des problèmes et que Toronto en avait encore plus. Or c'était la première fois que j'en entendais parler.

Il y a parfois des émissions en français diffusées dans les autres provinces le midi, ou vers 14 heures, quand personne ne regarde la télévision, mais jamais aux heures de grande écoute.

C'est donc peut-être en ce qui a trait aux choix que nous ne sommes pas du même avis, plus particulièrement pour les CLOSM, les groupes minoritaires. Ceux-ci sont défavorisés, que ce soit pour la radio ou à d'autres égards. Vos choix pourraient-ils changer?

Je vais continuer de vous poser mes questions, et vous y répondrez d'un coup.

Les choix se font aussi en fonction d'une vision. Quand Ron MacLean a parlé des arbitres francophones, Radio-Canada n'a pas réagi à cet événement. Pourtant, n'est-ce pas révélateur d'une certaine vision qui accompagne certains choix de Radio-Canada?

● (0915)

M. Hubert T. Lacroix: Madame St-Denis, je vais demander à Patricia de vous donner une idée de la contribution que les régions ont apportée au réseau, notamment en matière d'information, et de la façon dont nous reflétons de plus en plus les régions dans l'information. De fait, nous sommes conscients de cet aspect de notre mandat.

Toutefois, avec tout le respect que je vous dois, j'ai été piqué par vos commentaires sur notre programmation. Lorsque vous dites que nos émissions de variétés sont d'un ennui mortel, évidemment, je ne peux pas accepter un commentaire de ce genre. Notre rendement télévisuel n'a jamais été aussi élevé. Les chiffres que je vous donne en ce moment s'appliquent aux grandes émissions dramatiques, à nos émissions d'affaires publiques aux heures de grande écoute — nous sommes le seul diffuseur qui fait ça de façon importante et ciblée —, à nos émissions d'information et à nos émissions de variétés. Lorsqu'on considère cet ensemble, je pense que les gens qui regardent Radio-Canada vont vous dire de façon très claire que nous nous acquittons très bien de notre mandat. À en juger par les cotes d'écoute et la pertinence que nous avons à leurs yeux, c'est spectaculaire. Cela n'a jamais été aussi élevé. Gardons cela en tête.

Je reviens maintenant sur l'information et sur l'importance que nous accordons aux CLOSM ainsi qu'à notre mandat de les refléter. Je vais demander à Patricia de compléter ma réponse.

Mme Patricia Pleszczynska (directrice générale, Services régionaux et ICI Radio-Canada Première, Société Radio-Canada): Merci, Hubert.

En effet, il s'agit de choix, comme vous le mentionnez. Ça fait déjà un petit bout de temps que nous entendons les gens des communautés francophones en situation minoritaire nous dire qu'ils ont besoin d'être représentés à notre antenne de façon plus régulière, plus continue.

Au cours de la dernière année, nous avons mis en place une stratégie en trois points.

Le premier point s'est traduit par une stratégie structurelle qui consistait à départager la direction du Grand Montréal de la direction nationale. Cela peut paraître banal, mais en fait, ce ne l'est pas. Cela permet vraiment de nous assurer de bien aligner les priorités des émissions destinées à un auditoire montréalais, Montréal étant jusqu'à un certain point une région comme une autre, bien qu'elle constitue la plus grande région francophone du pays, et les priorités des émissions nationales dont le mandat est effectivement de refléter l'ensemble du pays. Cette séparation des deux directions a eu des répercussions directes sur les programmes. Par exemple, cela a permis de créer à la radio une émission comme *L'heure du monde* et de donner un nouveau mandat à *Culture club*, une émission culturelle à la radio. Ce sont autant de choses que toutes nos stations régionales peuvent faire pour renforcer les liens avec leur communauté.

Le deuxième point consiste en une nouvelle approche, un nouveau positionnement pour nos nouvelles et notre information. Il s'agit maintenant de raconter le pays. Je vous donne un exemple. Vous dites avoir entendu par hasard une nouvelle de Toronto. En fait, nos reportages en provenance de toutes les régions du pays sont fréquents. Le nombre de régions couvertes a augmenté depuis un an, justement grâce à l'ajout de deux reporters nationaux, soit un en Alberta et l'autre en Acadie. Ceux-ci ont le rôle de contribuer directement au *Téléjournal* de 22 heures. Ça fait déjà plusieurs années que nous avons des équipes sur le terrain pour RDI. Je vous dirais que la contribution des régions à RDI est constante, régulière et représente à peu près 33 % de la programmation. Par ailleurs, les citoyens nous avaient mentionné que le *Téléjournal* de 22 heures posait problème pour eux. Grâce à l'ajout de ces reporters, nous avons pu augmenter la représentation des régions.

Aux dernières audiences du CRTC, certaines communautés ont demandé au CRTC si on pouvait imposer un certain quota à Radio-Canada pour le *Téléjournal*. Le CRTC a jugé que ce n'était pas opportun, que ce n'était pas une bonne idée sur le plan éditorial, et nous l'appuyons en ce sens. De fait, on ne peut pas régler le nombre de nouvelles. Quoi qu'il en soit, je vous dirais qu'avec l'ajout de ces deux journalistes, notre représentation des régions au *Téléjournal* est maintenant passée à 14 %.

Le troisième point de notre stratégie, c'est vraiment notre capacité de créer, conformément à cette philosophie de raconter le pays, des points de contact entre tous les citoyens, de raconter des histoires sur le pays, mais à partir d'une région précise. Prenons l'exemple du retrait des soldats canadiens de l'Afghanistan. Si cela s'était passé il y a deux ans, nous aurions probablement fait des reportages à partir de Valcartier, étant donné que c'est proche, que nous y allons régulièrement et qu'il y a à Québec une bonne équipe de journalistes qui couvrent Valcartier de façon régulière. Cependant, nous avons choisi de faire le reportage avec Sylvain Bascaron, notre nouveau reporter en Alberta, à partir d'Edmonton. C'est cette nouvelle philosophie qui nous permet justement de raconter le pays et de raconter des histoires qui concernent tous les Canadiens, mais à partir de différents endroits au pays.

● (0920)

Le président: Merci.

Madame Bateman, vous avez la parole.

Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Monsieur Lacroix, j'ai beaucoup de questions à vous poser.

Vous avez une grande société, avec 8 000 employés, et vous avez maintenant de nouveaux outils qui s'offrent à vous, comme Facebook et Twitter.

Je suis curieuse de savoir l'utilisation qu'en fait la Société Radio-Canada. Est-ce une couche supplémentaire? Avez-vous besoin de plus de gens pour les gérer, ou est-ce que ces outils vous rendent plus efficace et vous sont même utiles dans le cadre de vos études de marché?

M. Hubert T. Lacroix: Ces outils sont complètement intégrés à nos services médias et ne représentent pas une couche supplémentaire. Nous demandons à notre personnel, nos artisans, les gens de la société, de travailler avec ces outils parce qu'ils nous permettent d'en faire plus.

Comme vous l'avez vu avec les Jeux olympiques de Sochi, un Canadien sur trois n'a même pas ouvert son téléviseur pour regarder

les Jeux olympiques; il les a regardés à partir de notre application. Notre application a été téléchargée 2,5 millions de fois. C'est le genre de choses que nous faisons.

Mme Joyce Bateman: C'est ce qui m'amène à ma prochaine question. Je suis très heureuse d'entendre cette réponse.

Les jeunes ne s'achètent plus de téléviseur. Je n'en ai même pas un là où je vis en ce moment. Comment vous y prenez-vous pour atteindre ces gens?

M. Hubert T. Lacroix: Nous parvenons à les rejoindre grâce à la balladodiffusion, aux réseaux sociaux et à nos sites Web, y compris Tou.tv, par exemple, grâce auquel vous n'êtes pas obligé d'être assis devant votre téléviseur les mardis, à 21 heures, pour regarder *Les enfants de la télé*. Vous pouvez le regarder directement sur Tou.tv quand bon vous semble. C'est ainsi que nous procédons.

Quand on regarde ce que CBC/Radio-Canada a fait à cet égard, on peut la considérer comme un modèle. Les gens sont très fiers de ce que nous faisons. Nous avons placé la barre plus haut pour l'ensemble de l'industrie. Comme vous l'avez vu dans l'un des trois éléments de la stratégie 2015, nous voulons être un chef de file dans tout ce qui s'appelle numérique, et nous allons utiliser une partie de nos investissements à cet effet, parce que c'est une tendance mondiale.

Mme Joyce Bateman: D'accord. Puisque nous parlons de budget, et que c'est une question qui m'intéresse énormément, je vois que *Les Parent* est offerte sur Netflix...

M. Hubert T. Lacroix: Absolument.

Mme Joyce Bateman: Comment obtenez-vous des revenus? Tout d'abord, pourriez-vous nous dire quelle est la proportion de vos émissions qui se trouvent sur ces plateformes non traditionnelles et les revenus que vous en tirez?

La comptable en moi veut toujours connaître les chiffres...

M. Hubert T. Lacroix: Tant mieux, car moi aussi, je travaille beaucoup avec les chiffres, particulièrement dans le contexte actuel.

Nous avons des partenariats et des ententes commerciales avec Netflix. Par exemple, certaines de nos émissions qui dormaient sur nos tablettes après qu'on les ait diffusées sur nos réseaux traditionnels ont été vendues à Netflix, et nous comptons conclure d'autres ententes de ce type.

● (0925)

Mme Joyce Bateman: Les plateformes non traditionnelles représentent donc une source de revenus?

M. Hubert T. Lacroix: Absolument. Ce n'est pas très important, mais nous sommes pleinement conscients...

Mme Joyce Bateman: Mais cela s'ajoute aux autres revenus?

M. Hubert T. Lacroix: Tout à fait, parce que comme vous le savez, madame, le modèle de financement devrait être...

Mme Joyce Bateman: C'est ce que nous appelions un « financement de contribution ».

M. Hubert T. Lacroix: Pardon?

Mme Joyce Bateman: C'est ce que nous appelions le « financement de contribution ».

M. Hubert T. Lacroix: À CBC/Radio-Canada, nous avons un modèle hybride. Pendant des années, le gouvernement et le CRTC nous ont dit que si nous voulions continuer, ils ne nous accorderaient pas davantage de financement, mais que si nous voulions continuer à offrir de nouveaux services aux Canadiens, nous devions le faire nous-mêmes, et c'est ce que nous avons fait.

Il y a entre 400 et 500 millions de dollars de recettes publicitaires, de revenus d'abonnement, de revenus de location de nos installations et d'autres initiatives qui s'ajoutent au financement d'un milliard de dollars du gouvernement et qui nous permettent d'offrir, dans cet environnement complexe, des services aux Canadiens. C'est le modèle d'entreprise.

Mme Joyce Bateman: Maintenant, en parlant d'environnements complexes, j'aimerais vous poser quelques questions à propos du mandat de la Société Radio-Canada et d'où il vient.

M. Hubert T. Lacroix: De la loi.

Mme Joyce Bateman: Parfait. Quel est votre mandat à l'égard des langues officielles? Devez-vous accorder l'égalité...

M. Hubert T. Lacroix: Les mots exacts sont: « de façon équivalente ». On ne parle pas d'égalité, mais plutôt d'équivalence.

[Français]

Mme Joyce Bateman: D'accord, je vous remercie.

[Traduction]

Comment la Société Radio-Canada interprète-t-elle son mandat en matière de promotion des deux langues nationales?

M. Hubert T. Lacroix: C'est dans l'ADN de notre radiodiffuseur public. Nous offrons nos services dans les deux langues officielles partout au pays, d'un océan à l'autre, et c'est tellement ancré en nous que nous devenons de plus en plus une seule société. Nous partageons des services dans les régions, à l'échelle du réseau...

Mme Joyce Bateman: Vous partagez des services dans les régions?

M. Hubert T. Lacroix: Absolument. Nous profitons de leur expertise.

Mme Joyce Bateman: Vous ne partagez pas des services ici ou à Toronto?

M. Hubert T. Lacroix: Bien sûr. Quand je parle des régions, je parle de partout...

[Français]

Mme Joyce Bateman: Est-ce partout au Canada?

[Traduction]

M. Hubert T. Lacroix: Nous sommes partout au pays, parce que nous avons deux niveaux. Tout d'abord, nous avons les émissions réseau, qui sont diffusées dans l'ensemble du pays, et nous avons les émissions régionales qui sont diffusées à partir des différentes régions où nous sommes présents. On y trouve parfois CBC, parfois Radio-Canada et, de plus en plus, les deux travaillent ensemble.

Nous pouvons vous donner une foule d'exemples de la façon dont les deux sociétés collaborent étroitement aujourd'hui.

Mme Joyce Bateman: C'est bon à savoir.

M. Hubert T. Lacroix: Absolument.

Mme Joyce Bateman: Quelle importance accordez-vous aux langues officielles dans la répartition de votre budget, en pourcentage ou...

M. Hubert T. Lacroix: Nous regardons d'abord les services que nous devons offrir aux Canadiens, puis nous essayons de trouver la meilleure façon de les servir et de savoir quels services nous devons financer. Nous examinons nos ressources actuelles, puis nous les attribuons en étant qu'une seule société. C'est ce que nous faisons.

Mme Joyce Bateman: Et qu'est-ce que ça donne?

M. Hubert T. Lacroix: Ça donne...

Mme Joyce Bateman: Approximativement.

M. Hubert T. Lacroix: Approximativement? À l'heure actuelle, près de 55 % de notre budget est consacré à CBC et 45 % à Radio-Canada... Je ne dirais pas du budget, mais plutôt...

[Français]

les allocations du gouvernement.

[Traduction]

Nous venons tout juste de faire cette analyse, mais au cours des 15 ou 16 dernières années, je dirais que cela varie entre une proportion de 60 % contre 40 % et une proportion de 55 % contre 45 %. À l'heure actuelle, il s'agit plutôt d'un ratio de 55-45.

Mme Joyce Bateman: J'aimerais savoir comment le CRTC veille à ce que CBC/Radio-Canada diffuse des émissions diversifiées et de qualité dans les deux langues. J'imagine qu'il joue un rôle à ce chapitre?

M. Hubert T. Lacroix: Je vous l'assure, madame. Tous les cinq ans, quoique la dernière fois, nous avons dû attendre 13 ans, il nous convoque devant lui. Il examine la contribution de la Société Radio-Canada à ce que nous appelons « l'écosystème médiatique » au pays.

Il comprend notre mandat. Après avoir entendu un certain nombre d'intervenants — et cela remonte à novembre 2012 —, il établit les conditions de licence en vertu desquelles nous pouvons diffuser nos émissions partout au pays. Quand j'ai parlé des conditions de licence, c'est à ça que je faisais allusion.

● (0930)

Le président: Merci beaucoup.

Avant de céder la parole à M. Chisu, si je comprends bien, les membres des divers partis ont discuté et se sont entendus pour poursuivre cette discussion jusqu'à 10 h 45 et reporter à une autre séance le débat concernant la motion de M. Godin.

Par conséquent, si vous êtes d'accord, monsieur Lacroix, nous pourrions prolonger la séance de 15 minutes.

M. Hubert T. Lacroix: Nous allons vous accorder tout le temps dont vous avez besoin.

Le président: Merci pour votre collaboration. Je cède maintenant la parole à M. Chisu.

M. Cornéliu Chisu (Pickering—Scarborough-Est, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci beaucoup, monsieur Lacroix, pour votre excellent exposé. Je comprends maintenant une bonne partie du travail de la Société Radio-Canada.

Je sais que CBC/Radio-Canada a un mandat à respecter, qui est clairement décrit dans la Loi sur la radiodiffusion. Le fait que vous devez travailler à l'intérieur de ce cadre est, selon moi, une restriction.

Je me suis penché sur votre situation budgétaire, et j'ai vu que le 31 mars 2013, vous aviez 646 millions de dollars de revenus et que vous aviez reçu environ 1,1 milliard du gouvernement du Canada. J'ai également remarqué que, de 2012 à 2013, par exemple, vos revenus ont chuté de 6,2 % et que la contribution financière du gouvernement seulement a diminué de 0,6 %.

Compte tenu de vos excellentes capacités de gestion, comment comptez-vous accroître vos revenus à l'avenir? C'est ce qu'on doit faire et je pense que vous y arriverez. Je suis persuadé que vous avez un plan à cet effet.

M. Hubert T. Lacroix: J'aimerais d'abord faire quelques remarques.

Le mandat a été établi en vertu de la Loi sur la radiodiffusion. Le CRTC veille à ce que CBC/Radio-Canada respecte son mandat. Lorsque je me suis assis devant le président du CRTC en novembre 2012, la première chose qu'il m'a dite, c'est: « Nous nous attendons à ce que vous diffusiez une très large programmation qui renseigne, éclaire et divertit. Montrez-moi comment vous allez vous y prendre ».

C'était un environnement dans lequel il y avait un certain nombre d'acteurs. La situation a changé avec le temps. En effet, il faut augmenter les revenus. Pour y arriver, nous avons besoin de leviers. Les leviers dont nous disposons — et c'est ce que j'essayais de dire il y a quelques minutes — sont limités à la publicité conventionnelle.

La publicité conventionnelle, comme vous le savez, est à la baisse. Lorsque ce mandat a été rédigé, en 1991, vous n'aviez pas accès à 742 différentes chaînes à partir de votre satellite. Il y avait un nombre très limité de radiodiffuseurs et de plateformes qui diffusaient des émissions de télévision ou de radio, et les acteurs n'étaient pas intégrés comme ils le sont aujourd'hui.

C'est ce modèle qui nous a financés pendant des années. Les revenus ont commencé à provenir des plateformes numériques, et nous nous sommes adaptés à cela. Comme vous le savez, nous sommes très présents sur le plan numérique, mais nous n'avons pas 52 chaînes spécialisées, comme Rogers ou Bell, qui procurent des revenus et qui appuient le réseau conventionnel, d'où la discussion que nous avons eue il y a quelques années à propos de la valeur du signal. Comme vous le savez... Êtes-vous abonné à la télévision par câble ou par satellite?

M. Corneliu Chisu: Par câble.

M. Hubert T. Lacroix: Sur votre facture du câble, supposons que vous payez 50 \$ par mois, sachez que 0 \$ de ce montant va à CBC, à Radio-Canada, à CTV ou à TVA — 0 \$. C'est parce que le radiodiffuseur, l'unité de distribution — Bell ou peu importe — prend notre signal et vous le renvoie.

Il y a quelques années, nous avons dit à Bell que ce signal avait une valeur et que nous devrions recevoir une certaine somme. Ils utilisent notre signal et en tirent des revenus. Nos arguments n'ont pas été retenus. En fait, nous avons fait valoir notre cause devant la Cour suprême. C'est une histoire compliquée, et je n'entrerai pas dans les détails.

Pour répondre à votre question, nous envisageons de maximiser nos revenus du côté de la télévision. Nous voulons aussi accroître nos recettes provenant du numérique. Nous essayons de réduire nos biens immobiliers. Nous essayons de vendre nos propriétés afin d'être locataires plutôt que propriétaires et de louer les espaces que nous avons créés afin d'en tirer un revenu de location.

Ce sont les deux seules façons d'y arriver. Soit nous augmentons les revenus, soit nous réduisons nos dépenses, d'autant plus que la

part des recettes publicitaires à laquelle nous avons accès est de plus en plus petite.

• (0935)

M. Corneliu Chisu: Merci beaucoup.

La société Radio-Canada est une importante société qui compte près de 8 000 employés. De toute évidence, il y a beaucoup d'employés de mon âge. Bon nombre d'entre eux sont des baby-boomers et prendront bientôt leur retraite.

De quelle façon collaborez-vous avec les universités francophones et bilingues du Canada pour vous assurer que les nouveaux diplômés auront les compétences techniques nécessaires pour travailler au sein d'une industrie qui évolue aussi rapidement?

Le président: Merci, monsieur Chisu.

Madame Pleszczyska.

Mme Patricia Pleszczyska: Merci.

Nous travaillons effectivement avec les universités. En réalité, nous avons des programmes de stages avec l'Université Laval, à Québec, avec l'Université de Montréal. Nous utilisons les programmes de stages pour nous assurer d'avoir des jeunes qui viennent s'instruire sur la façon dont Radio-Canada mène ses affaires... puis nous les envoyons dans les régions pour faire du remplacement pendant les vacances estivales. Souvent, ces jeunes sont recrutés et obtiennent des emplois dans certaines régions du pays.

J'aimerais qu'il y ait plus d'universités francophones, entre autres à l'extérieur du Québec, qui nous fourniraient du personnel. Nous discutons depuis des années avec le collège de Saint-Boniface parce qu'il faudrait en effet qu'ils offrent un programme de journalisme. Nous les encourageons à en créer un. Nous leur avons donné du soutien et des idées de toutes sortes, et j'espère que cela se produira un jour. Idéalement, nous aurions des jeunes qui deviendraient des journalistes dans les collectivités francophones de l'Ouest et qui y resteraient, plutôt que d'avoir les portes tournantes par lesquelles les jeunes étudiants journalistes du Québec vont dans l'Ouest pour ensuite revenir à Montréal.

Nous travaillons avec eux, principalement avec des programmes de stages, et bon nombre de nos journalistes et gestionnaires réputés vont prononcer des allocutions et enseigner aux étudiants ce que Radio-Canada fait et la façon dont nous travaillons.

Le président: D'accord.

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur le président, si vous nous le permettez, j'aimerais que Shelagh vous dise ce que nous faisons aussi à l'Université Concordia. Cela vous donnera une idée de ce que les services anglais de la société font au Québec, en guise d'exemple.

Mme Shelagh Kinch (administratrice déléguée, Québec services anglais, Société Radio-Canada): Nous faisons la même chose que Radio-Canada. Nous avons un stage à l'école de journalisme de Concordia. Nous offrons des stages payés aux étudiants, pendant l'été, de sorte qu'ils puissent acquérir les compétences qu'il leur faut et que nous ayons accès à des diplômés qui sont prêts à se joindre à nous.

L'autre chose que nous faisons en ce moment, et ce, depuis peu, c'est que dans le programme de journalisme, nous travaillons avec le numérique. Leurs projets finaux sont affichés sur le site Web de CBC Montreal. Ils ont la chance de travailler dans une vraie salle de nouvelles et de réaliser un projet que nous supervisons et auquel nous travaillons avec eux. Nous comprenons la portée de leurs compétences et ce qu'ils peuvent nous apporter. Ce projet a commencé cette année, et nous allons le poursuivre de session en session avec Concordia.

Le président: D'accord. Merci beaucoup.

Monsieur Nicholls.

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil-Soulanges, NPD): Merci, monsieur le président.

Monsieur Lacroix, je vous remercie de nous avoir remis ce tableau. Je constate que la majorité des pays qui sont énumérés — entre autres, la Norvège, la Suisse, l'Allemagne, la Suède, la Finlande et le Royaume-Uni — font partie des économies les plus concurrentielles du monde. Je pense que les gouvernements de ces pays savent bien qu'une population bien informée et une meilleure transparence contribuent à l'économie en général et l'aide à devenir plus concurrentielle.

Certaines des émissions de CBC/Radio-Canada, comme *The Fifth Estate* et *Enquête*, servent à révéler la corruption dans notre pays, ce qui aide notre économie. Plus localement, en ce qui me concerne, nous avons à Montréal des journalistes, comme Mike Finnerty, de CBC Montreal, qui posent des questions difficiles aux politiciens du Québec et qui essaient d'inciter les gens à participer au processus public.

Dans ce contexte, je suis attristé par les réductions et par la mauvaise compréhension dont les gouvernements libéraux et conservateurs successifs ont fait preuve concernant la valeur d'un diffuseur public. Je remarque par la même occasion qu'au moment même de l'explosion des postes que vous mentionnez et des médias dans les années 1990, le gouvernement Chrétien a imposé des réductions de l'ordre de 400 millions de dollars.

Je tiens à vous féliciter des mesures d'adaptation que vous avez prises au fil des années. Vous êtes toujours debout et fournissez toujours des services aux Canadiens de toutes les régions, ce que je trouve incroyable. Je vous félicite de ce que vous avez fait d'incroyable pour vous adapter.

Je vais maintenant poser mes questions, que j'adresserai pour la plupart à Mme Kinch.

Madame Kinch, pouvez-vous nous donner les détails des réductions qui affecteront CBC Montreal?

• (0940)

Mme Shelagh Kinch: Dix postes seront supprimés à CBC, et c'est ce qui a été annoncé hier. En ce moment, je pense que quatre ou cinq personnes vont partir. On a mis fin à leurs contrats et leurs postes ont été déclarés excédentaires. Pour ce qui est des autres, nous avons trouvé des façons de les garder grâce à des postes vacants et à des réaffectations.

M. Jamie Nicholls: Merci.

Je me demande si vous seriez prêts à rencontrer le QCGN et ELAN pour discuter de la façon dont CBC compte s'acquitter de ses obligations envers les minorités anglophones du Canada, en vertu de la Loi sur les langues officielles et des modalités de sa licence de radiodiffusion.

Mme Shelagh Kinch: En réalité, l'année passée, nous avons rencontré deux fois le QCGN, dont une fois à Québec, où nous avons fait venir des gens des régions éloignées pour les rencontrer, de même que nos collègues francophones, afin de discuter de leurs besoins. L'autre réunion a eu lieu à Montréal l'année passée, et nous y avons aussi invité les groupes locaux qui relèvent du mandat du QCGN afin de discuter de notre programmation.

Nous rencontrons régulièrement ELAN. Je pense qu'il y a quelques mois seulement, notre gestionnaire des affaires culturelles et notre gestionnaire des communications ont rencontré des représentants d'ELAN pour discuter de notre programmation. En même temps, nous leur offrons maintenant des ateliers de présentation pour les aider à nous transmettre leurs histoires de sorte qu'elles soient diffusées par CBC et que nous répondions aux préoccupations des collectivités de langue anglaise.

M. Jamie Nicholls: La collaboration va donc se poursuivre sur ce plan?

Mme Shelagh Kinch: Oui. Nous allons les rencontrer.

M. Jamie Nicholls: Formidable.

Mme Shelagh Kinch: Désolée. C'était bien votre question.

M. Jamie Nicholls: Oui.

De plus, le CRTC a récemment imposé à CBC, comme condition de licence, de ne pas consacrer moins de 6 % de son budget national aux émissions en langue anglaise au Québec. Le CRTC s'attend aussi à ce que CBC consacre au moins 12 % de son budget national de production indépendante à la production indépendante d'émissions en anglais au Québec.

Comment CBC compte-t-elle mettre en oeuvre ces conditions de licence, et comment CBC fera-t-elle rapport de ces investissements d'une manière transparente et utile?

Mme Shelagh Kinch: Ce que je peux vous dire, c'est que, premièrement, c'est un engagement du réseau, et non un engagement local. À l'échelle locale, nous continuons de travailler avec nos producteurs indépendants de langue anglaise en produisant six documentaires par année.

Dernièrement, nous avons emmené nos dirigeants de Toronto rencontrer des producteurs indépendants du Québec pour discuter de la façon dont cet argent sera dépensé et pour leur parler de la façon dont ils pourraient présenter leurs productions au réseau et de ce que le réseau recherche sur le plan de la programmation à venir.

M. Jamie Nicholls: Ces documentaires sont donc produits par des entreprises indépendantes du Québec?

Mme Shelagh Kinch: Oui.

M. Jamie Nicholls: Les 10 postes supprimés que vous avez mentionnés suscitent ma curiosité. Est-ce que ce sont surtout des postes à la télévision ou à la radio?

Mme Shelagh Kinch: Tous les aspects sont touchés: radio, télévision et numérique.

M. Jamie Nicholls: Pouvez-vous donner au comité les détails des compressions budgétaires et nous dire de quelle façon elles touchent chaque station régionale? Est-ce une région particulière du Québec qui sera touchée, ou bien...?

M. Hubert T. Lacroix: Shelagh va vous dire comment nous sommes structurés au Québec, et comment nous offrons nos services aux Québécois anglophones à partir des villes de Québec et de Montréal.

M. Jamie Nicholls: Désolé, mais j'ai une question complémentaire. Dans ce tableau, vous avez « À déterminer », et vous avez 55 postes coupés dans les services en anglais. Est-ce que certains de ces postes sont au Québec?

• (0945)

Mme Shelagh Kinch: Vous parlez de la ville de Québec ou de la région tout entière?

M. Jamie Nicholls: Je parle de l'ensemble.

Mme Shelagh Kinch: Comme je vous l'ai dit, au Québec, 10 postes sont supprimés.

M. Hubert T. Lacroix: Shelagh, je pense qu'il serait bon d'expliquer ce que vous faites à Montréal, ce que CBC Montreal offre, ses services, ce que nous faisons à Québec, et ce que la station de la ville de Québec fait pour le reste du pays. Nous n'avons pas autant de stations au Québec que Radio-Canada. Nos services proviennent en réalité de deux stations différentes.

Mme Shelagh Kinch: À Montréal, naturellement, nous sommes plus axés sur le côté urbain de la minorité de langue anglaise. Nous avons plusieurs projets spéciaux dont vous avez doute entendu parler si vous écoutez Mike Finnerty, et ces projets visent spécialement les préoccupations de cette collectivité.

À Québec, nous avons deux émissions: *Quebec AM*, notre émission du matin, et *Breakaway*, notre émission de l'après-midi, où l'on parle des préoccupations de la minorité anglophone de l'ensemble de la province.

Nous avons aussi un journaliste à Sherbrooke, ce qui fait que nous avons quelqu'un en Estrie, là où les anglophones sont plus nombreux. Nous avons un journaliste qui se déplace. Il va partout dans la province et relate les histoires qui représentent un intérêt manifeste pour notre public.

De plus, nous allons dans les régions éloignées aussi souvent que possible. C'est très important pour nous d'aller parmi les gens et de leur parler. Récemment, des gens de notre bureau à Québec sont allés à la Baie des Chaleurs et ont diffusé de là-bas. Il y a trois semaines, je pense, nous étions à Lennoxville pour diffuser *Quebec AM*. En réalité, cela fait plus de trois semaines, parce que c'était autour des élections. Nous sommes allés à Lennoxville pour diffuser l'émission de là-bas et pour parler des questions et des préoccupations touchant les élections.

Nous trouvons constamment des façons de rejoindre notre public et de leur parler plus directement.

Le président: Vous pouvez poser une dernière question.

M. Jamie Nicholls: Il y a aussi à Montréal un milieu de la télévision et du cinéma qui est considérable. Est-ce que CBC a déjà envisagé de présenter une dramatique produite à Montréal, plutôt que des documentaires, de manière à donner un angle différent de ce qui est produit à Toronto pour CBC?

M. Hubert T. Lacroix: En fait, nous en avons eu une qui était intitulée *18 to Life*. Elle était produite à Montréal et a été présentée aux heures de grande écoute il y a quelques années. Elle n'a pas été renouvelée. C'est une chose que nous envisageons. C'est une question d'utilisation des ressources et de manière de mieux rejoindre les Canadiens grâce aux émissions programmées aux heures de grande écoute. Il faut résoudre la question du financement et déterminer comment amorcer le mécanisme de financement.

Nous avons toujours cherché à mettre en vedette diverses parties du pays dans nos émissions de télé. Regardez ce que nous avons longtemps présenté. Nous avons *Republic of Doyle*, qui se passait à

St. Johns (Terre-Neuve). Nous avions *Arctic Air*, que nous n'avons plus, qui se passait au nord de Vancouver. Nous avions *Little Mosque on the Prairie*, en Saskatchewan. Encore là, ce n'est plus présenté. Il y a *Heartland*, à Calgary. Nous avons eu *Being Erica*, qui se passait à Toronto.

Nous le faisons et la plupart du temps — c'est une chose dont nous sommes très fiers — la ville canadienne où se passe l'action est un personnage au même titre que les acteurs eux-mêmes le sont. C'est pourquoi vous reconnaissez les émissions comme étant celles de CBC ou comme ayant été faites au Canada.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Daniel.

M. Joe Daniel (Don Valley-Est, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à vous, nos témoins, d'être ici aujourd'hui.

Je vais poursuivre un peu sur la question de votre effectif et des technologies qui évoluent. En réalité, je n'ai pas de téléviseur à la maison. J'obtiens tout ce qu'il me faut sur Internet. Vous pouvez voir à quel point l'environnement de la diffusion change.

Ma question comporte plusieurs volets, alors je vais commencer avec celui-ci. L'une des principales choses que nous avons remarquées au sein de certains autres comités, c'est qu'il est difficile de trouver du personnel technique francophone, parce qu'il y a très peu d'universités et de collèges qui offrent des diplômes en études techniques, etc. Dans cette transition vers l'avenir, disons au cours des quelques années à venir, d'ici 5 ou 10 ans, vous allez avoir besoin de plus de personnes comme cela. Quel est votre plan?

Mme Patricia Pleszczynska: Ce que je peux vous dire, c'est que quand je parlais un peu plus tôt de nos relations avec des universités, des universités francophones au Québec et des collèges à l'extérieur du Québec, nous travaillons avec l'Université de Moncton. Nous travaillons avec l'Université de Sudbury et, ici à Ottawa, avec la Cité collégiale d'Ottawa-Gatineau. La Cité collégiale est pour nous un important fournisseur de jeunes journalistes et de jeunes artisans, comme nous les appelons; de jeunes professionnels qui en fait se présentent à nous avec la capacité d'exécuter du travail technique.

Mais je dirais que ce qui distinguait assez clairement le personnel éditorial du personnel technique ne correspond plus à notre façon de travailler, car, en réalité, nos journalistes utilisent Twitter, ils font leur propre montage et, souvent, leur propre tournage. Ils le font sur leur iPhone, sur leur iPad et à l'aide de caméras légères. Nous avons aussi des vidéojournalistes. La technologie s'est allégée, alors la combinaison de responsabilités que nos professionnels assument devient encore plus complexe, et il en est ainsi pour certains professionnels qui faisaient exclusivement du travail technique et qui travaillent maintenant avec la technologie numérique. Nos ingénieurs font des graphiques et du travail créatif varié qui contribue à la qualité de nos émissions.

Je pourrais ajouter une petite chose en réponse à ce que vous avez dit — que vous n'avez pas de téléviseur. C'est vrai, mais qu'il s'agisse d'un téléviseur ou d'une radio, ce n'est pas la question. Il y a du contenu visuel et audio, et il faut que quelqu'un produise ce contenu visuel et audio. Que vous consommiez cela sur une bonne vieille radio AM/FM, sur un téléviseur branché par câble ou satellite ou sur un grand écran connecté à Internet, le contenu vidéo doit être produit par nos équipes. Ce sont les mêmes équipes qui produisent le matériel sur le Web et le matériel diffusé sur les plateformes traditionnelles, parce que nos équipes partout au pays, à Radio-Canada et à CBC, sont des équipes entièrement intégrées de journalisme et de production.

● (0950)

M. Joe Daniel: Mais vous avez vraisemblablement vos propres réseaux à maintenir: vos liens à Internet, votre radio, pour ce qui est de la transmission technique, etc. Êtes-vous capable de trouver les bonnes personnes, les ingénieurs qui peuvent effectivement organiser cela et tout entretenir? Comment pensez-vous faire cela à l'avenir?

Mme Patricia Pleszczynska: Nous avons en effet les bonnes personnes. D'après moi, le problème, c'est que pour les plateformes traditionnelles — et je ne sais pas si Hubert veut en parler —, le réseau de diffusion est très considérable et, certainement, très coûteux, et nous n'avons pas obtenu plus de fonds pour entretenir tous les transmetteurs à l'échelle du pays. C'est une infrastructure vieillissante et, en effet, très coûteuse à entretenir.

M. Joe Daniel: Mais on peut s'attendre à ce que vous passiez aux nouvelles technologies et aux nouveaux systèmes de radiodiffusion pour le sans-fil, etc. Toutes ces vieilles choses ne seront plus que des antiquités.

Mme Patricia Pleszczynska: C'est sûr, mais je vais vous dire une chose. J'ai entendu cela très clairement pendant les consultations à Edmonton, dont je reviens justement. Nous avons parlé à environ 400 personnes. Certaines nous écoutent sur le Web. Il y avait à peu près 100 personnes dans la pièce, à Edmonton, et les autres étaient là par vidéo. Nous diffusions sur le Web, alors les gens contribuaient à la conversation en nous envoyant des messages textes ou des courriels des quatre provinces de l'Ouest et des trois territoires.

Ce que les gens nous disaient, c'est que nous vivons en effet une période de transition. Il y avait là des gens qui, comme vous, monsieur, n'utilisent plus les plateformes traditionnelles, mais il y avait là aussi d'autres personnes qui nous disaient d'attendre un instant parce que le réseau cellulaire ne se rend pas à leur collectivité, et encore moins la bande passante. Ils nous disaient: « Ne m'abandonnez pas, parce que je n'en suis pas là et ma collectivité non plus. » Je pense que c'est particulièrement le cas des collectivités francophones de bien des régions du pays, parce que les francophones ne sont pas nécessairement concentrés dans les grands centres. Que ce soit au Manitoba, en Alberta ou en Saskatchewan, vous avez de petites collectivités éparpillées un peu partout, et la connectivité est pour elles source de problèmes.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Daniel.

Monsieur Nantel.

[Français]

M. Pierre Nantel (Longueuil—Pierre-Boucher, NPD): Merci, monsieur le président.

Je veux d'abord vous remercier d'être parmi nous. Dans le contexte actuel, je peux imaginer vos appréhensions, monsieur

Lacroix. Je vais vous appeler Hubert, étant donné que vous signez généralement vos communications de votre prénom seulement.

Hubert, vous venez de mentionner les bons résultats que vous avez obtenus en fait de cotes d'écoute. Je suis heureux d'apprendre que les sondages me donnent raison. En effet, en tant que Québécois et Canadien français de Montréal, je défends avec ferveur ce qu'on appelle la marque Radio-Canada. On dit que celle-ci est en difficulté présentement, mais je ne vois pas de quoi on parle. Selon moi, les émissions de Radio-Canada, tant à la radio qu'à la télé, sont toujours aussi pertinentes. Pour ce qui est des cotes d'écoute, les résultats des derniers sondages BBM correspondent à ce que vous venez de dire.

Je ne comprends pas comment on peut laisser la ministre Glover tenir des propos comme ceux qu'elle a tenus le 9 avril dernier. Elle a dit notamment que le déclin du nombre de téléspectateurs était à l'origine des difficultés de Radio-Canada. Elle a également déclaré ce qui suit:

Radio-Canada a suffisamment d'argent pour remplir son mandat en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, et c'est à Radio-Canada d'offrir aux Canadiens la programmation qu'ils veulent, et ce, pour les francophones comme pour les anglophones.

J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet. Je trouve que vous avez le dos large dans cette affaire.

● (0955)

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Nantel, je ne vais pas interpréter les paroles de la ministre; je vais plutôt revenir sur les questions posées par M. Godin il y a quelques minutes ainsi que sur les autres questions des membres du comité au sujet de notre niveau de service.

Il y a une relation directe entre le niveau de financement du radiodiffuseur public et la qualité de son service. Plus on affecte de ressources financières, plus il y a de répercussions sur le mandat. En Nouvelle-Zélande, il n'y a aucune radio publique et la télévision est presque entièrement commerciale. On parle dans ce cas d'une contribution de 21 \$ par tête de pipe. Il faut voir si c'est ce que nous voulons. Par contre, si nous voulons quelque chose qui ressemble à la panoplie de services que reçoivent les Britanniques, il faut savoir que la contribution à la radiodiffusion publique est de 97 \$ par personne. Il y a évidemment un lien direct entre le financement dont disposent les radiodiffuseurs publics et leur niveau de service. Tout cela se trouve sous un parapluie qu'on appelle le mandat.

Si nous disposons de 5 \$ par personne pour fournir un service, il faut déterminer si ce dernier a pour but d'informer, d'éclairer ou de divertir, par exemple. On en a aura littéralement pour 5 \$. Ce sera ensuite à nous, en tant que société civile, de décider si c'est suffisant, d'évaluer si une réduction de service compromet notre démocratie, de voir si nos émissions d'information s'en trouvent moins performantes, etc. C'est là que se situe le débat.

Nous avons un mandat très large, mais il n'a pas été ajusté depuis 1991 et il ne parle même pas des plateformes numériques. Il y est uniquement question de la télévision et de la radio. M. Daniel nous parlait plus tôt d'une transition vers le numérique. En effet, il y a une transition vers le numérique. Cependant, je vous signale que plus de 85 % des personnes regardent encore nos émissions de télévision assis dans leur fauteuil au moment même où ces émissions sont diffusées à la télévision.

M. Pierre Nantel: Permettez-moi d'intervenir. Ce que vous venez de dire correspond parfaitement à ce que ressentent, à mon avis, la plupart des gens préoccupés par le sort de Radio-Canada ou engagés dans ce dossier.

Cependant, vous avez terminé votre allocution en mentionnant qu'en 2020, vous devrez être une organisation de média publique plus souple et capable de s'ajuster aux changements dans les habitudes de consommation des médias. Ça m'aurait paru tout à fait pertinent, or vous avez aussi précisé que vous devrez être une organisation de média publique plus petite et plus ciblée. Cela m'inquiète. Je crains que votre slogan pour 2015-2020 ne soit « Partout un peu » plutôt que « Partout pour tous ».

Vous semblez courber l'échine devant ce problème, ce qui est très préoccupant. Comme vous venez de le dire, il y a un lien direct entre le financement public et les services fournis. Or je vois une forme de fatalisme dans vos propos.

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Nantel, ce n'est pas du fatalisme, mais une constatation.

Le message que je vous laisse aujourd'hui est le suivant. D'une part, il y a les attentes envers le radiodiffuseur public; d'autre part, il y a le mandat qui lui est confié en vertu de la loi. Dans l'environnement économique actuel, l'ensemble des acteurs qui font partie de l'écosystème canadien des médias a accès chaque année à un certain nombre de millions de dollars. Nous nous partageons une tarte publicitaire qui migre de plus en plus vers d'autres plateformes. Le radiodiffuseur public a un énorme mandat, mais son financement est de plus en plus mince. C'est là que nous devons faire des choix. C'est la raison pour laquelle nous choisissons d'abandonner le sport, ou presque. Ça me désole, parce que c'est avec le service des sports que j'entretenais les liens les plus personnels.

•(1000)

M. Pierre Nantel: N'est-ce pas précisément la nature d'une télévision généraliste? C'est pourquoi je suis tout à fait de votre avis quand vous défendez vos émissions de variétés. Le but est qu'une émission comme *La semaine verte*, qui traite d'agriculture, puisse être diffusée juste après un jeu-questionnaire sur la chanson populaire, par exemple.

Les problèmes reliés à Radio-Canada que nous cernons par moments ne sont-ils pas le lot de tous les diffuseurs généralistes?

M. Hubert T. Lacroix: La réponse est oui.

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Williamson, vous avez la parole.

[Traduction]

M. John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Lacroix, je suis ravi de vous revoir. Merci à vous et à vos collègues de votre présence aujourd'hui.

J'ai quelques observations à formuler, après quoi je vous poserai mes questions en rafale. Je dois dire d'entrée de jeu que j'apprécie le travail accompli par CBC et Radio-Canada, particulièrement dans les communautés linguistiques en situation minoritaire, en donnant accès à une plateforme nationale d'information de telle sorte que nous ne vivions pas en vase clos dans nos provinces respectives. Selon moi, l'une de vos forces réside dans votre capacité à tenir les gens des différentes régions au courant de ce qui se passe ailleurs au pays. Je suis à même de le constater chez moi, au Nouveau-Brunswick. Je sais également que vous faites le nécessaire pour que les Québécois demeurent au fait de l'actualité dans l'ouest du pays. Je

ne pense vraiment pas que vos concurrents puissent se targuer d'en faire autant.

Je sais que vous avez pour mandat d'établir ainsi un lien entre les Canadiens de toutes les régions, mais que vous devez également composer avec des pressions d'ordre commercial. Je me demande comment vous arrivez à équilibrer tout cela quand vient le temps d'établir votre programmation. Comment déterminez-vous quelles émissions seront diffusées lorsque vous devez procéder à des changements ou à des coupures? Par exemple, j'ai appris récemment que l'émission *Arctic Air* allait quitter les ondes. C'est pourtant une émission qui a fait l'objet d'une promotion soutenue sur votre réseau à une certaine époque. C'est juste un exemple. Je me demande simplement comment vos impératifs commerciaux peuvent s'harmoniser avec votre mandat consistant à tisser des liens entre l'ensemble des Canadiens.

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Williamson, c'est la question primordiale que nos spécialistes de la programmation doivent se poser jour après jour. C'est la question de l'heure pour Heather Conway, responsable des services en anglais, et Louis Lalonde, qui dirige les services en français, et leurs équipes respectives. Ils doivent s'efforcer d'établir un horaire télé qui se distingue nettement, ou qui essaie tout au moins de se distinguer, de celui des chaînes commerciales, ce qui se traduit par la diffusion aux heures de grande écoute d'émissions canadiennes comme *Marketplace* et d'autres magazines d'affaires publiques.

Du côté français, nous avons *Découverte* le dimanche soir et différentes émissions d'affaires publiques comme *Enquête* dont les journalistes collaborent de plus en plus avec ceux de *Marketplace* pour réaliser des reportages sur des sujets que nous sommes les seuls à approfondir, car c'est notre raison d'être. Dans une perspective internationale, nous sommes, comme vous le savez sans doute, les seuls à offrir aux Canadiens une vitrine sur le monde et à exposer la réalité canadienne aux gens des autres pays. C'est un autre aspect dont nous devons tenir compte.

Il faut en outre analyser les coûts associés à une case horaire et à l'émission qui y est diffusée pour déterminer si le jeu en vaut la chandelle. Nous devons ensuite évaluer la situation en fonction des ressources à notre disposition. Ces décisions sont prises en se demandant si l'auditoire intéressé est suffisant, si l'émission permet vraiment à CBC/Radio-Canada de se distinguer de ses concurrents, et si l'essentiel de notre mandat demeure respecté.

Patricia, vous êtes beaucoup plus au fait de ces processus-là que je puis l'être. Auriez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Patricia Pleszczynska: Disons d'abord qu'Hubert a très bien décrit le processus décisionnel qui doit intervenir lorsque vient le temps de déterminer quelles émissions doivent rester en ondes.

Il faut toutefois savoir qu'il n'est pas toujours facile de faire en sorte qu'une émission puisse être diffusée au départ. Comme vous le savez certainement, nous ne produisons pas de séries dramatiques à l'interne. Toutes ces séries, et toutes les émissions de fiction en fait, sont produites grâce aux subventions du Fonds des médias du Canada (FMC). C'est un processus excessivement complexe, car il y a toute une série de critères à respecter pour qu'un projet soit approuvé.

Il arrive que des émissions que nous jugeons vraiment représentatives de notre pays ou qui peuvent s'appuyer sur un très bon scénario soient rejetées parce qu'elles ne satisfont pas aux critères et n'obtiennent pas assez de points lors de l'évaluation. Comme nous n'utilisons pas exclusivement nos fonds propres et que la décision ne nous revient donc pas entièrement, il est possible que ces émissions ne soient jamais diffusées. Il y a assurément une question de performance, car les cotes d'écoute figurent parmi les principaux critères utilisés par le FMC. C'est un cercle vicieux en quelque sorte. Si vous diffusez une émission approuvée par le FMC et la maintenez en ondes même si elle n'est pas à la hauteur des attentes, votre financement sera réduit en conséquence l'année suivante. Nous devons donc garder à l'esprit ce juste équilibre entre qualité et popularité dans notre prise de décisions.

• (1005)

M. John Williamson: Merci.

Parlons du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale qui a été créé, si je ne m'abuse, en 2008. Ce fonds n'était-il pas appelé à disparaître au bout d'une certaine période? Pourriez-vous nous en dire davantage?

M. Hubert T. Lacroix: Je crois que ce fonds devait offrir du financement de transition. Je pense que le CRTC avait constaté une lacune dans la programmation locale au pays. Je crois que les gens qui avaient accès à ce fonds, parce que ce n'était pas seulement pour nous, mais bien pour tous ceux... Des critères avaient été établis et il suffisait d'y satisfaire pour obtenir du financement. J'estime que ce fonds était tout à fait adapté à notre mandat, ce qui nous a grandement facilité les choses pour recevoir de l'aide.

La durée de ce programme a été fixée au départ, et Jean-Pierre Blais, le président du CRTC, en est tout à fait conscient, car je le lui ai rappelé à maintes reprises. Pour nous, ce fut une décision vraiment décevante et tout à fait déplorable qui venait miner les efforts déployés par d'autres diffuseurs et nous-mêmes pour offrir une programmation locale dans différentes collectivités du pays. Il faut en outre avouer que la note était refilée au consommateur qui voyait un montant de 1,22 \$ ou environ s'ajouter à sa facture de câblodistribution pour appuyer cette programmation locale.

M. John Williamson: Dans le contexte des pressions budgétaires qui s'exercent sur votre organisation, qu'elles découlent de certaines décisions prises à Ottawa ou de décisions plus récentes attribuables aux pressions liées au marché, avez-vous examiné de nouveaux modèles de financement qui ne seraient pas fondés sur une taxe ou une redevance obligatoire, comme la taxe imposée sur les téléviseurs au Royaume-Uni par exemple, en vue d'augmenter vos revenus?

Le président: Merci, monsieur Williamson.

Monsieur Lacroix.

M. Hubert T. Lacroix: Les modèles de financement envisageables pour CBC/Radio-Canada auraient des répercussions dans l'ensemble de l'industrie. En effet, si on décidait de nous accorder un accès privilégié au Fonds des médias du Canada, tous les autres intervenants du secteur qui comptent sur ce fonds seraient affectés.

S'il était déterminé que notre société d'État ne diffusera plus de publicité, ce serait un manque à gagner de 250 à 300 millions de dollars par année. Nous laisserions ainsi le champ libre aux diffuseurs privés qui auraient dorénavant plein accès aux annonceurs. Comment alors faire en sorte que le radiodiffuseur public puisse récupérer ces sommes de façon continue? Opterait-on pour un incitatif gouvernemental, une taxe sur les téléviseurs comme au Royaume-Uni ou une ponction auprès des nouveaux fournisseurs

Internet qui devraient déboursier un certain montant, comme on l'a fait en Europe — en France et en Espagne, notamment — pour nous aider à équilibrer notre budget? Ce sont autant d'options qui s'offrent à nous, mais il faudra dans tous les cas engager un débat ouvert pour repenser l'ensemble de notre modèle. C'est une situation qui ne touche pas uniquement CBC/Radio-Canada, mais nous sommes directement concernés.

Pour la toute première fois de notre histoire, monsieur Williamson, nous nous sommes concertés avec les radiodiffuseurs privés, CTV, TVA et Rogers, pour dire au CRTC que cela n'avait aucun sens et que la valeur des signaux demeure primordiale pour la survie des radiodiffuseurs conventionnels. Nous avons envoyé un message très clair.

Il y a deux ou trois semaines, Keith Pelley, le président de Rogers, s'est présenté devant le CRTC pour le renouvellement des licences des chaînes Omni et Citytv. Il a alors présenté les chiffres sur les pertes encourues avec les réseaux conventionnels en affirmant que cela montre bien que ce modèle ne peut pas fonctionner et que les prochains diffuseurs à se présenter devant le CRTC — CTV et Global — vont lui dire exactement la même chose.

C'est pour cette raison que des correctifs s'imposent. Nous évoluons au coeur de cette industrie et nous sommes un peu coincés. Nous n'avons pas les plateformes dont disposent les autres diffuseurs et ne bénéficions pas du même niveau d'intégration pour appuyer la radiodiffusion conventionnelle.

• (1010)

Le président: D'accord, merci, monsieur Lacroix.

Monsieur Godin.

[Français]

M. Yvon Godin: Merci, monsieur le président.

Premièrement, je ne dois pas oublier de souligner qu'aujourd'hui, en ce 1^{er} mai, c'est la Fête internationale des travailleurs et des travailleuses. Je voudrais leur souhaiter bonne fête partout où ils se trouvent au Canada. Sans eux, nous n'aurions pas de pays.

J'aimerais revenir sur la question de Mme St-Denis. Hubert, je sais que vous n'aimerez pas la question, mais j'aimerais que vous me répondiez au sujet de M. Ron MacLean. Est-ce qu'il va continuer l'habitude de Don Cherry d'insulter les francophones? Puisque vous êtes le grand patron, j'aimerais savoir ce que vous avez l'intention de faire. En tant que télévision publique, vous représentez les contribuables du pays. Or ça devient fatigant de diviser ainsi nos communautés et notre peuple. C'est inacceptable. Monsieur Lacroix — et là, je vais vous appeler monsieur Lacroix —, vous avez la responsabilité de remettre cette personne à l'ordre.

M. Hubert T. Lacroix: De toute cette histoire autour des commentaires de Ron lors du premier match de la série, j'ai retenu le fait que ses propos avaient immédiatement été corrigés lors du deuxième match. Il a alors expliqué ce qu'il voulait dire et mentionné qu'il avait utilisé des mots inexacts pour exprimer le fond de sa pensée. Probablement que tout le monde ici, à un moment ou à un autre, a prononcé des paroles qui ne correspondaient pas à sa pensée. C'est ce qui s'est passé. J'ai bien lu et entendu les excuses de Ron dans ce contexte, et le dossier est clos à mes yeux.

M. Yvon Godin: Nous ne voulons pas voir se répéter ce que Don Cherry nous a fait vivre pendant toute sa carrière.

M. Hubert T. Lacroix: Sachez que dans quelques semaines, M. Cherry ne sera plus à l'emploi de CBC. Rogers, qui a acheté les droits de diffusion, a bâti son équipe et a invité Don Cherry ainsi que certains autres membres de l'équipe à se joindre à elle. Ce sera donc un nouvel environnement.

M. Yvon Godin: Je veux que vous compreniez la position que j'essaie d'exprimer à ce sujet. Nous sommes deux peuples qui doivent s'entendre, et ces commentaires ne sont pas appropriés et n'aident pas à nous garder unis. C'est dommage qu'il ait fallu attendre la retraite d'une personne pour qu'elle arrête ses commentaires contre les francophones. Nous avons vu ce qui vient de se passer aux États-Unis dans le domaine du sport. On n'a pas attendu la retraite de cet homme de 80 ans pour entamer des procédures. Je vais m'arrêter là, parce que nous avons d'autres chats à fouetter.

Puisque nous siégeons au Comité permanent des langues officielles, je désire encore une fois parler des compressions dans la programmation. Je regarde le tableau que vous nous avez donné. Les compressions dans les régions des communautés de langue officielle en situation minoritaire nous font mal. Nous n'avons pas besoin d'en dire plus. Vous le comprenez, vous le savez. Il existe même un groupe à Radio-Canada, dont fait partie Céline Galipeau, qui a envoyé une lettre où on peut lire ceci:

Au fil des ans, nous avons perfectionné et réinventé nos façons de faire pour devenir plus efficaces. Mais nous atteignons un point de rupture. Ces compressions ne se feront pas sans toucher à nos programmes et nos rendez-vous d'informations.

C'est clair, les gens le voient, ils savent à quel point les compressions font mal.

Regardons le tableau que vous nous avez distribué et voyons quels groupes sont touchés. À Saint John, au Nouveau-Brunswick, un francophone est touché, mais aucun anglophone. À Moncton, sept francophones sont touchés, mais pas d'anglophones. À Victoria, un francophone est touché, mais pas d'anglophones.

Considérons maintenant l'ensemble des compressions. Du côté anglophone, à CBC, 334 anglophones sont touchés. Du côté francophone, à Radio-Canada, 323 francophones sont touchés. Des 33 à 35 millions de Canadiens, on compte probablement 8 millions de francophones, mais les compressions touchent le même nombre de francophones que d'anglophones.

Je veux que vous me compreniez bien. Je ne souhaite pas qu'il y ait quelques compressions que ce soit à Radio-Canada. Si je suis fâché, que je défends Radio-Canada et que je m'oppose aux compressions, c'est parce qu'il s'agit de ma télévision préférée. C'est celle que j'écoute. C'est celle à laquelle nous tenons tant en Acadie. N'eût été Radio-Canada, nous n'aurions pas eu grand-chose. C'est dire à quel point j'y tiens.

Cependant, je sens qu'il y a un déséquilibre dans ces compressions. Le fait d'abolir sept postes francophones à Moncton va faire mal à la programmation. Je pourrais continuer et utiliser tout mon temps de parole pour souligner de quelle façon ce déséquilibre dans les compressions effectuées par la société d'État nous fait mal.

Céline Galipeau, une personne très respectable, et les 17 autres personnes qui ont signé la lettre ont écrit que « nous atteignons un point de rupture ». Font-elles fausse route? Ne disent-elles pas la vérité? N'est-ce pas là ce qui nous attend? Vous avez la responsabilité de défendre la société d'État. Vous essayez de faire les deux en même temps: vous êtes responsable d'une société d'État, mais en même temps, vous vous désolerez du fait que le gouvernement réduise une partie de votre subvention, ce qui chiffre sa contribution à 29 \$ par personne, tandis que ce montant est plus élevé dans d'autres pays. Ça

va vraiment mal. Ça va mal non seulement pour Radio-Canada, mais pour notre diffuseur public canadien. Où est-ce que tout cela s'en va?

• (1015)

M. Hubert T. Lacroix: Je suis content de voir que vous nous regardez. Je vous invite à continuer à le faire.

M. Yvon Godin: Ne vous inquiétez pas, je vous regarde.

M. Hubert T. Lacroix: Je vais commencer par là.

Monsieur Godin, le tableau indique effectivement que sept postes seront abolis au Nouveau-Brunswick. Cependant, je ne veux pas commencer à dire, par exemple, qu'il y en a cinq à Toronto ou quoi que ce soit. En fait, il y en a beaucoup plus que ça. Ce qui importe de retenir de l'environnement dans lequel nous nous trouvons, c'est que les compressions vont faire mal à Radio-Canada/CBC. Il y a des compressions de 82 millions de dollars à la CBC et de 42 ou 43 millions de dollars à Radio-Canada.

En effet, on indique le nombre de postes touchés. Vous mentionnez que pratiquement le même nombre de postes ont été abolis du côté français et du côté anglais, et cela vous semble déséquilibré. Or, cela s'explique par les modèles de production et par les choix que nous faisons. Par exemple, à Radio-Canada, nous faisons plus de production à l'interne.

N'oubliez pas que 60 ¢ de chaque dollar investi dans Radio-Canada/CBC financent les salaires. À partir du moment où nous devons faire des compressions de ce genre, c'est évident que ça va se traduire en nombre de postes à temps plein. Nous n'avons pas de machines qui fabriquent des verres ou des chaises, par exemple. Nous avons des personnes de grand talent qui font des programmes. Pour chaque dollar investi, 60 ¢ servent à la rémunération d'un poste.

Je reviens donc sur ce que vous avez dit. Je vous rappelle que les compressions se chiffrent à 82 millions de dollars à la CBC et à 42 millions de dollars chez Radio-Canada. Ce sont des compressions importantes. Je répète que nous avons un mandat très large et un financement de plus en plus mince. Le mandat va en souffrir. Toutefois, selon nous, c'est notre mandat qui dicte les compressions que nous faisons.

Quand Patricia s'assoit avec Louis Lalande, qu'il lui dit qu'elle a tant de millions de dollars à trouver et qu'il lui demande comment elle va y arriver, elle prend en considération les milieux minoritaires et les régions. C'est la même chose pour Shelagh. Peut-être peut-elle parler du processus qui mène à ces choix.

Le président: Merci. En fait, je dois maintenant céder la parole à M. Gourde.

M. Hubert T. Lacroix: D'accord. Nous profiterons d'une autre question pour vous donner l'information.

Le président: Très bien.

Monsieur Gourde, vous avez la parole.

M. Jacques Gourde: Je vous remercie, monsieur le président.

Mme France Belisle, directrice des communications et des relations publiques chez vous, a précisé que les suppressions d'emplois étaient liées à une baisse de vos revenus, et non à des facteurs politiques.

Pouvez-vous nous expliquer ce qu'elle voulait dire?

M. Hubert T. Lacroix: Les compressions que nous avons annoncées le 10 avril dernier découlaient d'un certain nombre de facteurs liés au marché.

D'autres facteurs étaient aussi liés à la perte des droits de diffusion du hockey, compte tenu de l'importance que le hockey avait non seulement à la CBC, mais dans l'ensemble de notre société. Cela touchait la CBC dans sa grille de programmation ainsi que dans sa façon de vendre la publicité. Le hockey était structurant aussi pour Radio-Canada, en ce sens que l'achat de publicité à la CBC incitait plusieurs annonceurs à acheter de la publicité dans l'ensemble de notre société.

Cela est combiné également au gel des salaires annoncé par M. Flaherty dans son énoncé économique de novembre dernier.

Il y a une foule de facteurs qui totalisent 130 millions de dollars, lesquels s'ajoutent aux 390 millions de dollars dont j'ai fait état dans mes remarques préliminaires. C'est donc une combinaison de facteurs qui font en sorte qu'à un moment donné, nous n'avons plus les marges de manoeuvre nécessaires pour faire autre chose que les compressions que vous voyez.

• (1020)

M. Jacques Gourde: Il y a une quarantaine d'années, quand j'étais jeune, la télévision proposait deux choix: d'un côté, on avait Radio-Canada; de l'autre, on avait TVA et puis...

M. Hubert T. Lacroix: CFTM.

M. Jacques Gourde: Avec les années, Radio-Canada est devenue un de nos choix privilégiés.

Aujourd'hui, les jeunes de 10 à 25 ans ont énormément de choix. Ces choix vont déterminer leurs habitudes d'écoute pour l'avenir.

Comment Radio-Canada va-t-elle s'y prendre pour aller chercher l'auditoire constitué de ces jeunes et, par la suite, maintenir son assiduité? Si vous perdez la prochaine génération d'auditeurs, ça va être difficile de reprendre la position de tête dans les cotes d'écoute.

Mme Patricia Pleszczynska: Si vous me le permettez, je vais donner un exemple. Nous sommes tout à fait conscients justement de cette période de transition dont je parlais tout à l'heure. D'un côté, il y a une génération qui est encore très loyale et qui compte sur les plateformes traditionnelles pour la consommation des médias et du divertissement. De l'autre côté, il y a une nouvelle génération qui est de plus en plus axée sur le numérique. Jusqu'à un certain point, elle est complètement débranchée. En anglais, on la surnomme la *cord-cutting generation*. Elle ne consomme aucun média sur les plateformes traditionnelles.

Je vais vous donner un petit exemple qui démontre de quelle façon nous sommes en train d'essayer d'équilibrer tout ça et d'établir une sorte de pont entre ces deux générations ou ces deux réalités qui existent au pays.

Mardi, nous avons lancé une nouvelle série documentaire à la radio, sur ICI Radio-Canada Première, relativement à la guerre de 1914-1918. Il s'agit de cinq documentaires que nous allons diffuser à partir de la mi-mai. C'est une excellente série que nous mettons en ondes et dont la narration est assurée par Claude Legault. Traditionnellement, nous aurions fait la promotion de cette série pendant plusieurs semaines avant sa mise en ondes. Ce que nous avons fait, c'est que nous l'avons mise sur le Web. Ainsi, elle est disponible immédiatement, en rafale, pour tous ceux qui préfèrent l'écouter sur une plateforme numérique et qui, autrement, ne l'écouteraient peut-être jamais à la radio.

C'est une des façons que nous avons employées pour essayer d'établir un pont entre les générations, ou plutôt entre les genres d'utilisateurs. En effet, il est plus approprié de parler de deux genres différents d'utilisateurs plutôt que de générations définies par l'âge, étant donné que cette réalité s'applique aux gens de tous les âges.

M. Jacques Gourde: Avec une certaine émission, soit *Tout le monde en parle*, vous avez réussi à être à la fois à la radio et à la télévision. C'est bien pratique pour les gens qui doivent se déplacer le dimanche soir.

Pourrait-on faire la même chose pour d'autres émissions? En même temps, ça multiplie les occasions pour les Canadiens.

Mme Patricia Pleszczynska: Je vous dirais une chose: la radio est son propre médium, de même que la télévision. Si cela fonctionne dans le cas de *Tout le monde en parle*, c'est qu'effectivement, on parle. Cette émission n'est pas basée sur le visuel, mais sur la conversation.

Le propre de la radio, c'est la voix humaine, la conversation, les échanges. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de diffuser cette émission, parmi toutes les autres. Je dois l'avouer, nous trouvions que c'était un rendez-vous incontournable du dimanche soir à la télévision de Radio-Canada. En effet, le lundi matin, tout le monde en parle, tout le monde discute de ce qui a été vu le soir précédent. Nous avons donc eu pour stratégie d'essayer ainsi de nous assurer un auditoire. Malgré tout l'amour que j'ai pour ICI Radio-Canada Première, chaîne que je dirige, je dois avouer que si vous écoutez la radio un dimanche soir, c'est probablement que vous n'avez pas d'intérêt pour la télévision, que vous êtes sur la route ou encore que vous n'avez pas accès à un téléviseur. C'était donc une façon de nous assurer d'offrir le service à ceux qui ne voulaient pas manquer ce rendez-vous incontournable pour les francophones au Canada.

M. Jacques Gourde: Je vous félicite pour cette initiative. Beaucoup de Canadiens ont, comme moi, plusieurs heures de route à faire durant la semaine, et c'est un moment privilégié que de prendre le temps d'écouter les émissions à la radio de Radio-Canada. Je dois dire que j'écoute beaucoup la radio de Radio-Canada. On y fait tout de même du bon travail. C'est très intéressant. Cela permet de passer plusieurs heures sur la route sans ressentir le poids du temps, tout en étant informés.

• (1025)

Mme Patricia Pleszczynska: Je vous remercie beaucoup.

M. Jacques Gourde: Merci.

Mme Patricia Pleszczynska: Je passerai le compliment.

Le président: Merci.

La parole est maintenant à M. Nicholls.

[Traduction]

M. Jamie Nicholls: Madame Kinch, je vais vous demander tout à l'heure de nous dire si ces 10 coupures de postes au Québec sont les seules qui seront effectuées, mais j'aimerais tout d'abord, en ce 1^{er} mai, vous parler d'un travailleur en particulier qui se retrouve aujourd'hui sans emploi, et j'ai nommé Pierre Landry.

Pierre Landry est celui qui annonçait les événements culturels importants sur les ondes de CBC à Montréal. Il vient tout juste de remporter le prix du chroniqueur culturel de l'année à l'ADISQ. M. Landry s'est employé à faire connaître la musique francophone à la population anglophone du Québec, établissant un lien entre les deux solitudes. Sa contribution va directement dans le sens du mandat de promotion des langues officielles. Les anglophones de Montréal sont très actifs dans le secteur culturel, et cette coupure, ce départ des ondes de M. Landry, va affecter notre communauté.

Voyons simplement ce que les gens en pensent. Kelly Greig a écrit:

Gros câlin pour @PierreLandry. Un fantastique journaliste, mentor, collègue et ami avec lequel j'ai eu l'honneur de travailler à @cbcHomerun.

Nicolas Boulé déclare:

Triste d'apprendre que @PierreLandry ne sera plus le reporter culturel de *Homerun* sur CBC.

Les commentaires d'Emily Skahan:

Désespérée d'apprendre que CBC a congédié son MEILLEUR employé de tous les temps. Personne ne se préoccupe plus de l'intégrité artistique de Montréal @PierreLandry.

Et Steve Faguy qui s'interroge:

Qui, mis à part Pierre Landry, est congédié par CBC au Québec? Je dresse une liste.

[Français]

Je continue:

Toutes mes pensées vont à @PierreLandry ex-collègue de @MusiquePlus dont le poste a été coupé à CBC. T'as fait du bon boulot, bonne chance!

[Traduction]

Steve Rukaniva souligne: Je n'arrivais pas à y croire... Quiconque écoute CBC sait que vous êtes un de nos meilleurs... Ces coupures font mal.

Tanya McGinnity a écrit: QUOI? PAS POSSIBLE. Pas @PierreLandry. C'est une icône culturelle à Montréal.

Et Steve Rukavina ajoute: Incroyablement triste d'avoir perdu un collègue aussi dévoué, amical et agréable que @PierreLandry en raison des #cbccuts.

Tout cela pour mettre un visage sur ces coupures... Nous discutons de différents chiffres ici en comité, mais il y a des gens qui ont contribué à la réalisation du mandat de CBC qui perdent leur emploi aujourd'hui et il y en aura d'autres au Canada, ce qui ne va pas manquer d'affecter notre communauté à Montréal.

Je pourrais vous citer des messages semblables pendant encore longtemps, mais je vais vous demander, madame Kinch, de nous confirmer si ces 10 coupures sont les dernières à être effectuées dans les services en anglais au Québec.

Mme Shelagh Kinch: Je suis tout à fait d'accord avec vous: le départ de Pierre Landry est une perte pour nous. Ce ne fut pas une décision facile à prendre. Les choses n'ont pas été simples. Nous en avons beaucoup discuté, et nous étions vraiment désolés d'avoir à mettre fin à son contrat. Comme je le disais, il y a bien des éléments qui entrent en jeu.

Nous avons un service culturel très solide à CBC Montréal, nous croyons en la programmation culturelle et artistique, et nous allons continuer à remplir notre mandat en la matière. Comme vous le savez, nous diffusons déjà des émissions qui vont exactement dans ce sens-là: *À propos* avec Jim Corcoran et *C'est la vie* avec Bernard St-Laurent. Ces émissions ne seront pas supprimées. Nous voulions les garder dans notre programmation. Comme je l'indiquais, nous allons continuer d'assurer cette présence culturelle forte via l'émission *Homerun*. Nous avons aussi Brendan Kelly qui joue le même rôle dans l'émission *Daybreak*.

La perte de Pierre Landry est effectivement lourde. Je suis tout à fait d'accord avec vous à ce sujet, mais nous demeurons déterminés à nous acquitter de notre mandat en matière de programmation culturelle.

M. Jamie Nicholls: Je suis seulement inquiet pour l'avenir. Pierre Landry jouait un rôle crucial en parlant des événements auxquels les gens pouvaient assister en ville. Ce sera donc une lourde perte.

Mme Shelagh Kinch: Nous allons continuer de le faire.

M. Jamie Nicholls: Vous avez indiqué que ce sont les coupures qui devaient être effectuées pour l'instant. Ne doit-on pas en conclure qu'on ne se limitera pas à ces 10 coupures et qu'il y en a d'autres à venir?

Mme Shelagh Kinch: Vous savez quoi? Je ne peux pas prédire l'avenir, et je vais demander à Hubert de vous répondre.

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Nichols, je veux d'abord vous remercier d'avoir mis un visage sur ces coupures. En effet, lorsque je regarde ces documents, ce sont des chiffres que je vois, mais chaque matin lorsque je me réveille, je me rends compte que nous venons de changer la vie de 647 personnes, et que l'adjoind administrative qui vient de perdre son emploi est tout aussi importante que Pierre. Même chose pour le technicien qui permettait à Céline ou à Peter Mansbridge d'apparaître à l'écran. Il y a 647 histoires différentes de personnes touchées par ces coupures. Ce sont les choix que nous avons à faire. J'ai pour mandat de veiller à équilibrer notre budget. Il faut faire des choix semblables. Nous devons nous demander — et je crois que le commentaire de Shelagh est important à cet égard — si nous serons encore capables de remplir notre mandat en informant les gens de ce qui se passe à Montréal et, dans l'affirmative, comment nous allons pouvoir le faire différemment. Je pense que cela répond à votre question.

• (1030)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Daniel.

M. Joe Daniel: Merci, monsieur le président.

Merci à nouveau à nos témoins.

Toujours dans le sens de notre discussion de tout à l'heure, comment vos coûts de main-d'oeuvre se comparent-ils à ceux des autres radiodiffuseurs?

M. Hubert T. Lacroix: Il est difficile de répondre à cette question, parce que les autres radiodiffuseurs ne sont pas tenus de publier leurs chiffres. Il y a un tel niveau d'intégration dans ces entreprises que je ne saurais vous dire quels sont les coûts de main-d'oeuvre de CTV ou Global, par exemple. Il faudrait que je me prête au jeu des devinettes pour vous répondre, et je n'ai pas le coeur à jouer.

M. Joe Daniel: Je comprends.

Lors de votre dernière comparution devant notre comité en janvier 2103, vous nous avez parlé des activités prévues par CBC/Radio-Canada pour souligner le 150^e anniversaire de notre pays. Pourriez-vous nous dire où vous en êtes rendus dans ces préparatifs?

M. Hubert T. Lacroix: La commémoration du 150^e anniversaire est un élément clé de notre mandat et s'inscrit parfaitement dans le rôle que nous estimons devoir jouer auprès des Canadiens. Comme vous le savez, nous avons amorcé les discussions à ce sujet en tenant différentes rencontres un peu partout au pays. Nous avons produit un document et offert à la ministre l'accès à tous ces renseignements que nous avons compilés de telle sorte qu'elle puisse s'en inspirer pour planifier différentes activités.

Je pourrai vous répondre ultérieurement, car je n'ai pas ces informations en main. Quant à l'état d'avancement des préparatifs, je crois que nous avons placé quelques éléments pour voir où nous nous situons dans le contexte des coûts et des coupures, mais je peux vous assurer que les commémorations du 150^e anniversaire sont au coeur de nos préoccupations et que nous sommes bien conscients de leur importance.

M. Joe Daniel: J'aimerais revenir à ma question qui concernait notamment la formation du personnel technique. De toute évidence, vous allez devoir faire la transition de l'infrastructure existante vers une toute nouvelle répondant à vos besoins futurs. J'aimerais savoir quels sont vos plans en vue de cette transition.

M. Hubert T. Lacroix: C'est une question assez complexe, et je ne dis pas ça pour faire paraître les choses plus difficiles qu'elles ne le sont. C'est vraiment comme si nous essayions de suivre l'évolution planétaire en roulant le plus vite possible sur une autoroute tout en changeant les pneus sans nous arrêter. En nous arrêtant, nous serions en effet vite dépassés, car toute ces technologies changent si rapidement.

Comme nous vous le disions tout à l'heure, les gens regardent encore la télévision comme autrefois. Comme plus de 85 % des Canadiens la regardent encore en direct dans leur salon, nous ne pouvons pas simplement nous débarrasser de l'infrastructure existante. Nous avons établi un échéancier, des paramètres et des indicateurs que nous suivons de telle sorte que lorsque viendra le temps de décider — et c'est une question d'années, plutôt que de mois — d'abandonner les ondes pour miser entièrement sur le numérique, par exemple, pour la télévision et la radio, nous pourrions nous appuyer sur les recherches menées au sujet des habitudes des Canadiens, sur l'information disponible et sur les technologies les plus récentes.

Je ne cesse de rappeler aux gens qu'il n'y avait pas de iPad aux Jeux olympiques de Vancouver. Je ne vous parle pas de 40 ans en arrière; c'était en 2010. Les choses ont bien changé depuis ces Olympiques, ce qui montre bien qu'il est difficile de déterminer si l'on va trop rapidement ou trop lentement. C'est ce que nous cherchons à savoir jour après jour.

M. Joe Daniel: Dans le contexte de votre évaluation des modèles de financement possibles par rapport à ce qui se fait ailleurs dans le monde, avez-vous tenu compte des impacts géographiques et démographiques? En effet, notre territoire est extrêmement vaste et notre population relativement faible est très dispersée par rapport à ce qu'on peut voir dans bon nombre de ces pays.

M. Hubert T. Lacroix: Absolument. Dans le contexte de la nouvelle stratégie, nous avons discuté longuement avec 11 ou 12 diffuseurs. J'ai une relation privilégiée avec Mark Scott, qui est à la tête de l'Australian Broadcasting Corporation. De tous les pays dans le monde, l'Australie est celui qui ressemble le plus au Canada. C'est un vaste pays dont la population habite près des frontières et qui a des origines autochtones importantes et une très importante communauté d'immigrants engagés. Lorsqu'on y réfléchit, la ressemblance est frappante. L'Australie a des défis à relever. Nous discutons régulièrement. Je suis censé rencontrer M. Scott dans environ un mois.

Nous avons aussi d'excellentes relations et nous partageons nos recherches avec la BBC et France Télévisions.

C'est impossible d'imaginer le diffuseur public au Canada travailler en vase clos. Nous discutons de façon constante avec les autres diffuseurs. Nous parlons de nos connaissances, de nos

difficultés et de nos réussites. Nous nous présentons des données et échangeons de l'information sur la technologie au quotidien.

● (1035)

Le président: Madame St-Denis.

[Français]

Mme Lise St-Denis: Je voudrais revenir sur l'émission *Tout le monde en parle*. C'est une émission produite au privé, comme on le sait. Est-ce que le fait que ce soit aussi populaire et qu'on ait décidé de la diffuser aussi à la radio représente un avantage ou un inconvénient économique pour Radio-Canada? J' imagine que vous achetez les droits. Est-ce que ça vous coûte moins cher du fait que vous la diffusiez aussi à la radio? Est-ce avantageux? Cela pourrait-il favoriser les radios régionales, en raison du budget accumulé?

Mme Patricia Pleszczynska: Non, ce n'est pas un avantage. Ça ne nous coûte certainement pas moins cher de faire ça. Naturellement, nous ne pouvons pas seulement mettre en ondes une émission comme celle-là sans qu'il y ait un emballage. Aussi, il faut penser qu'à ICI Radio-Canada Première, il n'y a pas d'annonces publicitaires. Ce n'est pas une source de revenus. Il faut donc nous ajuster en offrant de la programmation pendant les périodes où l'on diffuse des annonces publicitaires à la télévision.

Toutefois, ce n'est pas un modèle pour la radio. Que la radio devienne la télévision sans images, ce n'est certainement pas le modèle pour la radio, et ce n'est certainement pas notre intention d'en arriver là.

Je vous ai expliqué le contexte très particulier de cette émission. C'est vraiment seulement dans ces circonstances que, à notre avis, il valait la peine de tester ce modèle pour constater si cet auditoire pouvait être servi de cette façon. Par contre, cela n'a pas présenté un avantage financier.

Mme Lise St-Denis: Ah bon, c'est ça.

Peut-on espérer que toutes ces abolitions de postes et de programmes en région dont vous avez parlé sont temporaires, ou sont-elles définitives? Si l'on modifiait certaines pratiques de production, cela pourrait-il revenir, ou est-ce fini?

Mme Patricia Pleszczynska: En fait, les choix que nous avons dû faire cette année sont définitifs. Nous avons dû faire le choix difficile de retirer l'animation locale à Espace musique, et je ne vois pas de retour pour ce projet. C'est un projet que nous espérons réaliser en plusieurs phases. Nous espérons même ajouter un ancrage musical à l'animation musicale. Or, nous n'avons pas eu les moyens de le faire. Nous avons été obligés d'abolir il y a deux ans, au début du PARD, l'animation en après-midi. Ceci est la dernière coupe pour Espace musique en région. Ce n'est pas une décision sur laquelle nous pouvons revenir.

Il en va de même dans les régions du Québec. Nous ne l'avons pas mentionné tout à l'heure, étant donné que cela ne concerne pas les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cependant, au Québec, nous avons dû supprimer trois émissions du samedi matin et régionaliser la programmation du samedi matin. Cela fait partie des choix très difficiles que nous devons faire dans un contexte où le financement n'augmente pas. La radio n'a pas de financement à partir de revenus publicitaires.

Selon moi, il est impossible de revenir sur ces décisions qui touchent les régions et la radio.

Mme Lise St-Denis: Avez-vous déjà pensé, puisqu'on ne diffuse plus de hockey national, à favoriser les émissions de sport amateur à la télévision?

M. Hubert T. Lacroix: Comme j'en ai expliqué les raisons il y a quelques minutes, les émissions qui sont dans notre grille horaire sont choisies en fonction d'un grand nombre de critères. Entre autres choses, leur capacité de générer des dollars pour Radio-Canada est importante.

Lorsque nous avons annoncé la fin de notre quête de droits professionnels pour les sports, nous avons dit également que nous ne pouvions plus nous permettre que l'environnement du sport amateur nous coûte de l'argent. Alors, si nous trouvons un modèle qui nous permet de couvrir le sport amateur sans qu'il y ait un aspect négatif financièrement, nous le ferons.

Évidemment, Radio-Canada a beaucoup couvert le sport amateur au fil des années. Cela dit, ça fait partie également des choix que nous faisons. Il y en aura moins.

Le président: Merci.

[Traduction]

M. Williamson posera les dernières questions.

• (1040)

M. John Williamson: Merci, monsieur le président. Merci encore de votre présence.

Je dois poser deux questions sur le soutien que vous accordez l'opposition officielle et sur l'importance de la SRC. Surtout après que M. Godin vous a demandé de censurer un de vos animateurs, j'aimerais obtenir vos commentaires.

Je pense que, si la SRC laisse les gens indifférents, c'est parce qu'elle ne s'adresse qu'à la moitié du pays.

M. Nicholls vient de lire des gazouillis publiés le 1^{er} mai. Si la séance avait eu lieu hier, le jour de la production des déclarations de revenus, j'aurais pu citer des gazouillis de contribuables enragés qui ne veulent pas payer d'impôts.

J'aimerais connaître votre point de vue. Je suis préoccupé, parce que même si vous vous engagez à employer une main-d'oeuvre diversifiée, vous ne semblez pas privilégier la diversité des opinions dans les nouvelles et les commentaires qui sont présentés en onde. Si vous ne réglez pas ce problème, je pense honnêtement qu'au mieux, la SRC ne recevra le soutien que de la moitié du pays, tandis que l'autre moitié restera indifférente.

J'aimerais vous entendre là-dessus.

Merci.

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Williamson, la diversité des opinions est une question centrale pour Jennifer McGuire et Michel Cormier, qui sont rédacteurs en chef dans les réseaux anglophone et francophone. Ces gens font rapport régulièrement au conseil selon nos indicateurs sur les émissions et selon nos normes journalistiques. Nous estimons que la diversité des opinions nous différencie d'à peu près tous les autres diffuseurs.

Ce principe est au coeur de nos services d'information. Il fait l'objet de surveillance, de rapports et de recherches.

Nous sondons les Canadiens pour savoir s'ils jugent que nous reflétons des opinions diversifiées. Chacun a bien sûr sa propre opinion, et j'espère parvenir à vous faire changer d'idée. Mais je vous garantis que la diversité des opinions est essentielle dans l'information que nous diffusons à CBC-Radio-Canada.

Voulez-vous apporter des précisions?

Mme Patricia Pleszczynska: J'ajouterais simplement que nous surveillons la diversité des opinions, mais que des gestionnaires de Radio-Canada — et de la CBC, je crois — ont aussi le mandat de

collaborer avec les équipes de surveillance. Pour tous les grands événements comme les élections, des équipes externes, des groupes consultatifs et des citoyens nous aident à surveiller nos méthodes de travail.

M. Hubert T. Lacroix: Comme vous le savez, monsieur Williamson, nous sommes la seule organisation au pays dotée d'ombudsmans pour les réseaux anglophone et francophone. Comme le montrent leurs décisions, les ombudsmans jouent un rôle très important et sont complètement indépendants de notre système. Ils appliquent les règles et nous rappellent à l'ordre, si certains aspects ne répondent pas à nos normes journalistiques.

M. John Williamson: Je suis d'accord que, le soir des élections, vos groupes viennent de partout au pays et apportent des points de vue extérieurs. Que répondez-vous aux nombreuses critiques selon lesquelles la couverture politique de la SRC est axée sur la gauche et sur la position libérale? Il n'y a pas de diversité des idéologies et des opinions. On n'a qu'à penser aux journalistes ici à Ottawa: Evan est libéral, Rosie aussi, et Terry est archi-libéral.

Je ne dis pas qu'ils ont un parti pris, mais ils favorisent la position libérale. Il y a un certain nombre d'années, un ancien de mes collègues au *National Post*, Ezra Levant, a demandé au conseil de la SRC qui penchait du côté conservateur parmi ses commentateurs. Lorsque le conseil a répondu qu'il y avait Don Cherry, Ezra s'est mis à rire, parce que c'est bien sûr un commentateur de hockey. En outre, M. Cherry va bientôt prendre sa retraite, comme vous l'avez dit.

Même en le voyant ainsi, vous perdez peut-être votre seul commentateur à tendance conservatrice. Je ne parle pas d'avoir de farouches partisans du Parti conservateur.

Le président: Merci, monsieur Williamson. Je vais laisser M. Lacroix répondre.

• (1045)

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur le président...

Le président: M. Godin invoque le Règlement.

[Français]

M. Yvon Godin: Il y a une différence entre diffuser des nouvelles et des commentaires, et insulter des gens.

Merci.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Godin. Ce n'était pas un rappel au Règlement.

Je vais donner le mot de la fin à M. Lacroix.

Allez-y, monsieur Lacroix.

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur le président, il ne nous reste que 40 secondes. Je ne vais pas parler de tous les aspects de notre travail et citer des noms, parce que bien franchement, je ne sais pas pour quels partis politiques nos journalistes votent lorsqu'ils sont dans l'isoloir.

Leur travail consiste à présenter les diverses opinions qui existent au Canada. C'est ce qui nous différencie de tous les autres diffuseurs. C'est extrêmement important, et nos gestionnaires le savent. Nos

indicateurs permettent de surveiller la diversité des opinions, et nous apportons des corrections si nécessaire.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Lacroix et mesdames Pleszczynska et Kinch, merci de vos témoignages.

Merci de tous les commentaires et des questions des députés.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>